



# Atlas agricole et rural de Haute-Normandie

L'agriculture et le monde rural  
en cartes et en chiffres

Edition 2013

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Normandie



## **Avant propos**

En 2010, au moment où la DRAAF publiait la première édition de son atlas, le ministère en charge de l'agriculture lançait le recensement agricole, vaste opération statistique renouvelée tous les 10 ans. Cette nouvelle édition s'appuie très largement sur les résultats de cette grande enquête pour montrer, cartes en main, le nouveau visage de l'agriculture régionale. L'ambition est la même, donner au lecteur quelques clés pour mieux connaître et aussi comprendre ce monde agricole et rural en mutation.

Comme pour la première édition, l'agriculture n'est pas le seul sujet de l'Atlas, la DRAAF remplit bien d'autres missions : la forêt, l'industrie agroalimentaire, l'emploi rural, l'enseignement agricole, le développement rural, la sécurité sanitaire... Le choix des thèmes et des cartes est forcément réducteur. Mais il illustre le type d'analyses que peut mener la DRAAF, à des échelles et sur des territoires différents, pour répondre à des demandes particulières.

Un bref commentaire pour rappeler les éléments importants ; un tableau avec quelques chiffres clés et des cartes pour illustrer le thème, la présentation se veut synthétique et pédagogique. Des renvois vers les publications de la DRAAF invitent les plus curieux à approfondir le sujet.

Toutes les cartes et les commentaires associés, toutes les publications auxquelles le texte renvoie sont disponibles sur le site internet de la DRAAF : [draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr).

Bonne lecture

Edith VIDAL

Directrice Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

## Sommaire

L'organisation du territoire .....	4
<i>Carte : la Haute-Normandie physique</i> .....	5
<i>Carte : principaux zonages administratifs</i> .....	6
<i>Carte : zonage en aires urbaines 2010</i> .....	7
L'agriculture dans le territoire .....	8
<i>Carte : densité des exploitations agricoles et aires urbaines</i> .....	9
<i>Carte : évolution de la SAU des exploitations entre 2000 et 2010</i> .....	10
<i>Carte : prix des terres par petite région agricole</i> .....	11
Les systèmes agricoles .....	12
<i>Carte : orientation technico-économique des exploitations</i> .....	13
Structure des exploitations .....	14
<i>Carte : SAU moyenne des exploitations par commune</i> .....	15
L'emploi agricole .....	16
<i>Carte : unités de travail agricole par canton</i> .....	17
Les signes de qualité : AOC, IGP et autres... ..	18
<i>Carte : appellation d'origine et indication géographique</i> .....	19
L'agriculture biologique.....	20
<i>Carte : localisation des producteurs</i> .....	21
Les productions végétales .....	22
<i>Carte : localisation du blé</i> .....	23
<i>Carte : localisation du lin</i> .....	24
<i>Cartes : localisation des autres cultures</i> .....	25
Les productions animales.....	26
<i>Carte : effectif de vaches par canton</i> .....	27
<i>Carte : références laitières et industrie laitière</i> .....	28
<i>Carte : effectif des ovins et caprins</i> .....	29

## Sommaire

L'herbe dans le territoire .....	30
<i>Carte : part de l'herbe dans la SAU des exploitations</i> .....	31
Agriculture et environnement .....	32
<i>Carte : les enjeux environnementaux</i> .....	33
<i>Carte : les mesures agro-environnementales territorialisées</i> .....	34
<i>Carte : évolution des surfaces de prairies</i> .....	35
La forêt .....	36
<i>Carte : principaux massifs forestiers</i> .....	37
<i>Carte : les essences forestières</i> .....	38
<i>Carte : les dessertes forestières et les débouchés</i> .....	39
La surveillance sanitaire .....	40
<i>Carte : l'exemple de la chrysomèle du maïs</i> .....	41
Les industries agroalimentaires .....	42
<i>Carte : principaux établissements agroalimentaires</i> .....	43
L'enseignement agricole .....	44
<i>Carte : les établissements d'enseignement agricole</i> .....	45
<i>Carte : effectifs et filières de formation</i> .....	46
<i>Carte : les effectifs par genre</i> .....	47
Le FEADER et la qualité de vie en milieu rural ..	48
<i>Carte : le FEADER en Haute-Normandie</i> .....	49
Définitions et sources .....	50

## L'organisation du territoire

- La Haute-Normandie est un vaste plateau sillonné par des vallées profondes. A l'ouest de l'Eure et à l'est de la Seine-Maritime, le relief est plus accusé. Ces caractéristiques physiques structurent l'agriculture régionale entre zones d'élevage et zones de cultures. La vallée de la Seine qui partage la région est un axe majeur qui concentre une grande partie de l'activité économique.
- Avec plus de 1,8 million d'habitants pour deux départements seulement, la Haute-Normandie présente un poids démographique et économique qui la situe au 5<sup>ème</sup> rang des régions de province en terme de densité de population et au 8<sup>ème</sup> rang en terme de PIB par habitant.
- Sur le plan de l'organisation administrative, la région compte 6 arrondissements, 112 cantons et 1 420 communes ; c'est plus qu'en Bretagne, autant qu'en Poitou-Charentes et en Pays de Loire. La forte dispersion des collectivités locales est contrebalancée par le développement de l'intercommunalité. Six communautés d'agglomération regroupent plus de la moitié de la population régionale. Le reste du territoire est maillé par de nombreuses communautés de communes et par 13 Pays.
- L'influence des villes, mesurée par les déplacements domicile-travail est particulièrement forte. Le territoire s'organise autour de 26 pôles, dont 9 grands pôles urbains. Ces pôles et leur couronne regroupent plus de 80 % de la population, un des taux les plus importants parmi les régions françaises.
- A la périphérie des grands pôles, l'espace périurbain regroupe le tiers de la population régionale et couvre près de 60 % du territoire, mettant la Haute-Normandie au troisième rang des régions françaises. Cet espace progresse en terme de population (+ 0,9 %), alors que la population des grands pôles baisse légèrement (- 0,1 %).
- En Haute-Normandie, 80 % des communes sont rurales, une notion fondée sur la discontinuité du bâti. Elles abritent le tiers de la population. Les trois quarts des habitants des communes rurales résident dans l'espace périurbain.

### L'influence urbaine en Haute-Normandie

Zonage en aires urbaines en 2010	Communes rurales		Communes urbaines	
	Nombre	Population	Nombre	Population
Grands pôles urbains (10 000 emplois et plus)			112	941 033
Couronne des grands pôles	544	306 391	58	119 560
Communes multi polarisées des grandes aires	236	111 579	35	73 807
Espace périurbain	780	417 970	93	193 367
Autres pôles (1500 à moins de 10 000 emplois)			43	121 432
Couronne des autres pôles	32	13 889		
Autres communes multi polarisées	304	117 340	3	5 163
Communes isolées hors influence des pôles	49	15 740	4	7 008
Ensemble	1 165	564 939	255	1 268 003

Source INSEE : zonage en aires urbaines 2010 et recensement de la population 2008

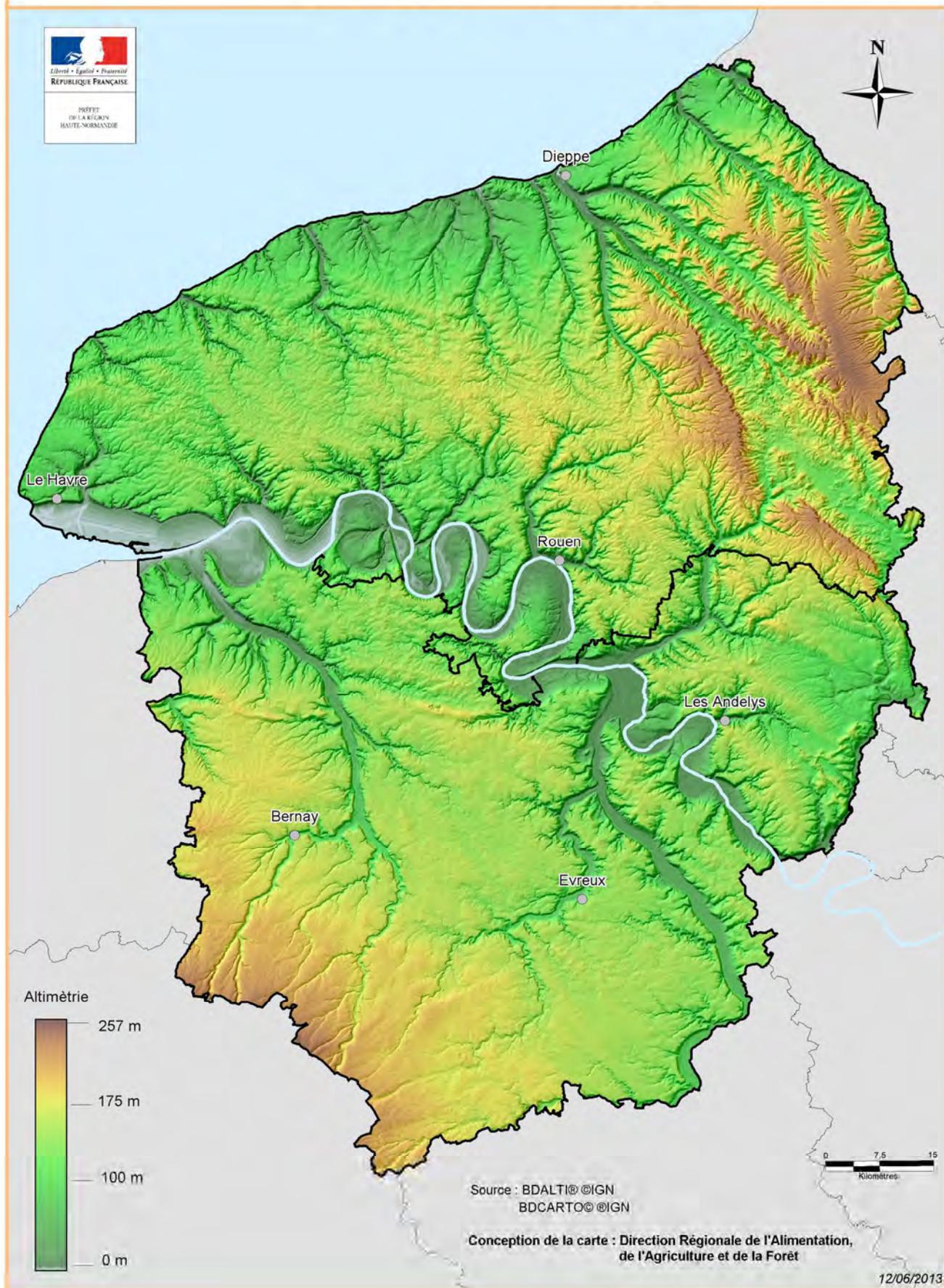
#### → En savoir plus

Sur le site de l'INSEE : [www.insee.fr/fr/regions/haute-normandie](http://www.insee.fr/fr/regions/haute-normandie)

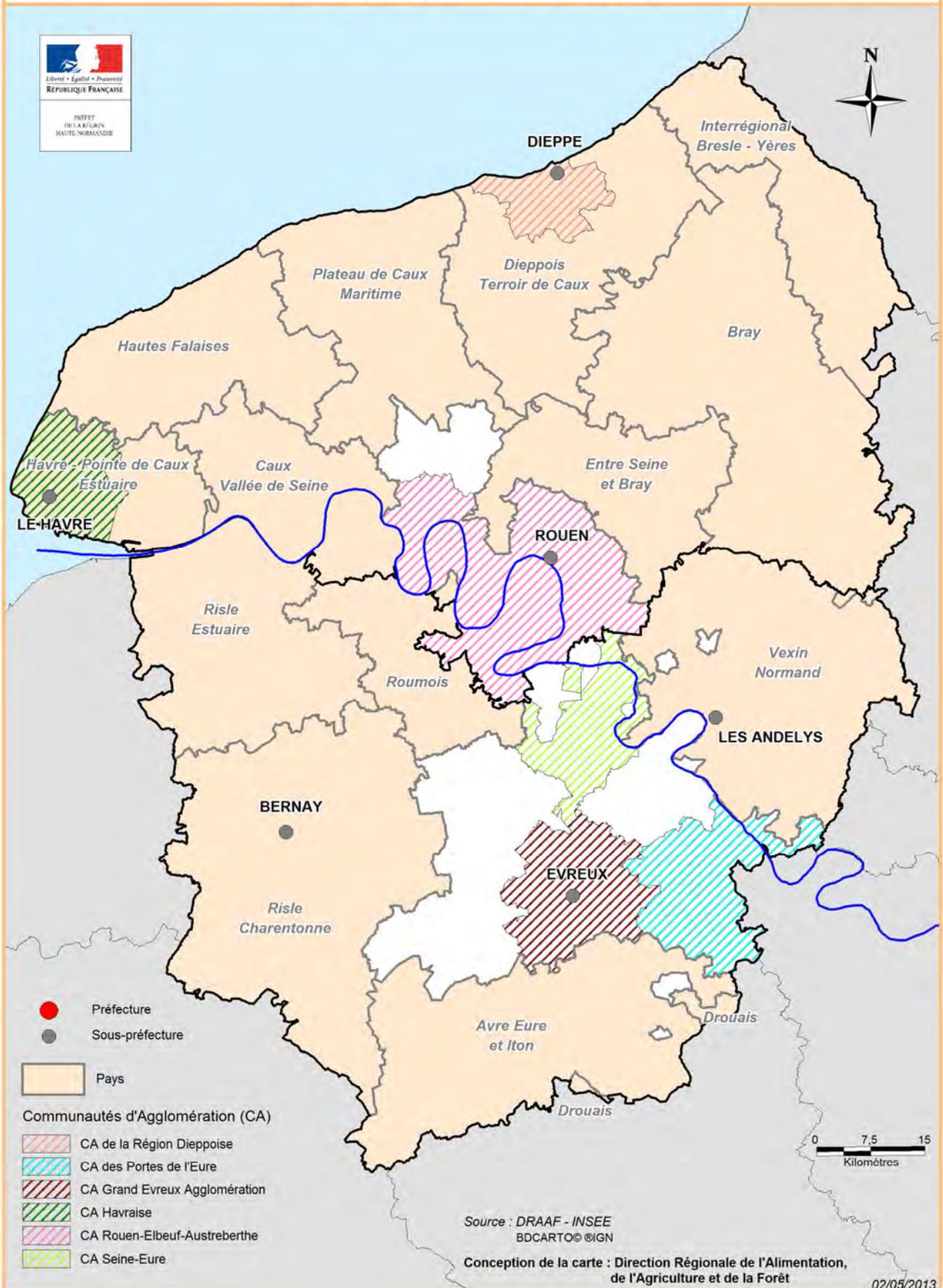
✓ Le guide des zonages de Haute-Normandie

✓ Aval n°106 : le nouveau zonage en aire urbaine de 2010

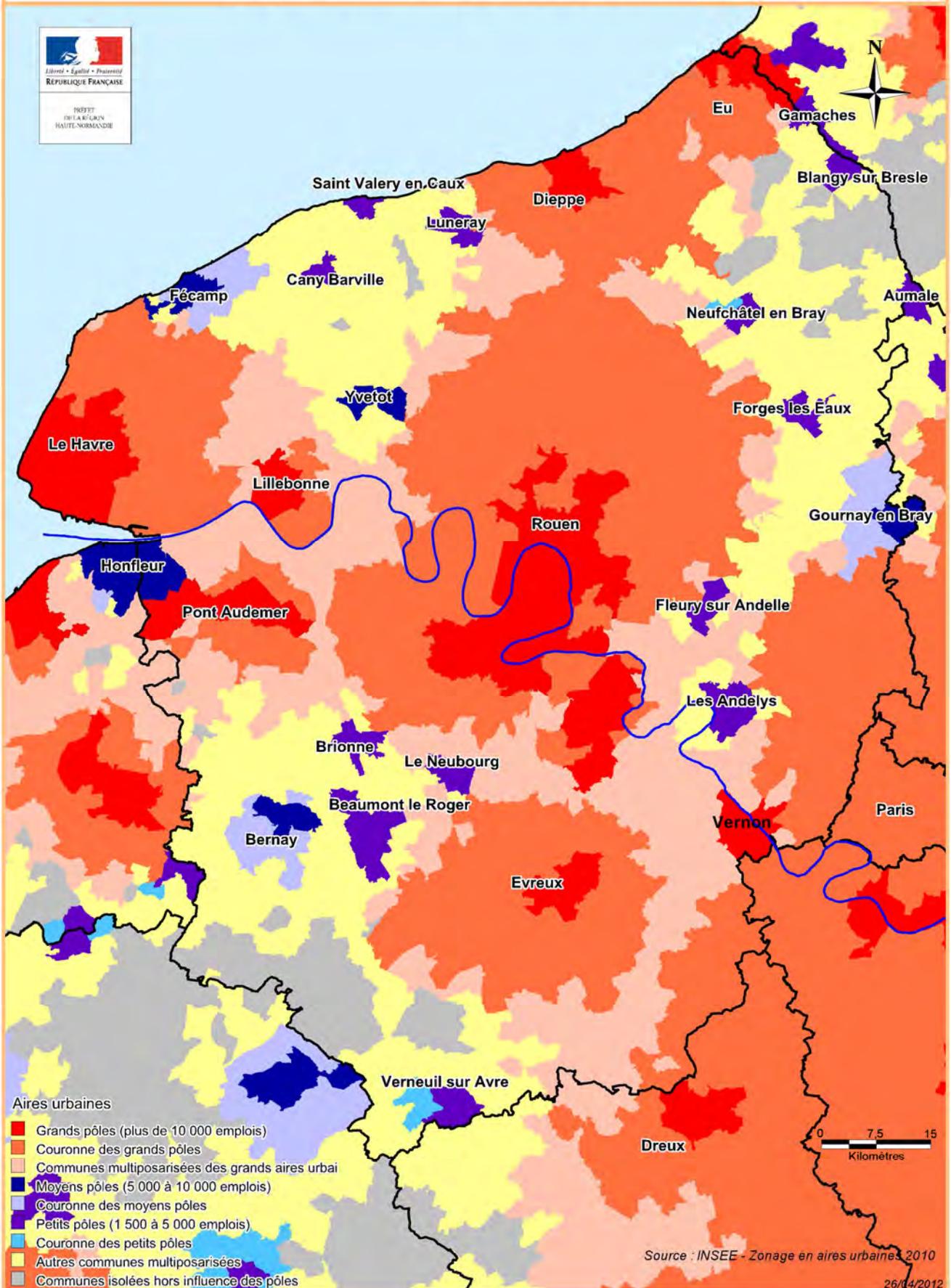
### LA HAUTE-NORMANDIE PHYSIQUE



PRINCIPAUX ZONAGES ADMINISTRATIFS



LES AIRES URBAINES 2010 EN HAUTE-NORMANDIE



## L'agriculture dans le territoire

- La Haute-Normandie conserve une identité rurale et agricole très forte. Les sols cultivés occupent 65 % du territoire, c'est plus qu'au niveau national, et les sols boisés en couvrent 20 % (27 % en France).
- L'agriculture est souvent proche des villes, plus de la moitié des exploitations agricoles sont situées dans le périmètre des aires urbaines. Celles de Rouen et du Havre recourent une zone qui, du Pays de Bray à la Pointe de Caux, concentre la plus forte densité d'exploitations. Ces deux aires urbaines recouvrent le quart des terres agricoles de la région.
- La question de l'usage des sols revêt donc une importance particulière en Haute-Normandie. Entre 2000 et 2010, la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations a diminué de presque 20 000 ha, soit 2,5 %, un niveau légèrement inférieur au niveau national (3 %), mais la consommation de terres agricoles est ancienne et constante.
- La localisation des pertes de SAU fait apparaître deux mécanismes conjoints : d'une part le développement de la périurbanisation dans les couronnes des pôles urbains, particulièrement visible autour de Rouen et au nord-ouest de l'Eure ; d'autre part l'influence des grands axes routiers autour desquels cette périurbanisation s'organise.
- La Haute-Normandie compte parmi les régions où le prix de la terre agricole est parmi les plus élevés de France, 25 % de plus qu'au niveau national. Sur une période de 10 ans, entre 2001 et 2011, il a progressé de 56 % dans l'Eure et de 76 % en Seine-Maritime. C'est dans le Pays de Caux que les terres sont les plus chères, elles ont franchi la barre des 10 000 euros par ha. A l'inverse, c'est dans le Perche et le Pays d'Ouche qu'elles sont les moins chères. Entre les deux départements, les écarts de prix se sont creusés depuis 3 ans.

### Occupation du sol en Haute-Normandie en 2010

Type d'occupation	Haute-Normandie		Eure		Seine-Maritime	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Sols agricoles	805 689	65%	390 934	65%	414 754	66%
<i>Sols cultivés</i>	<i>583 732</i>	<i>47%</i>	<i>308 728</i>	<i>51%</i>	<i>275 004</i>	<i>44%</i>
<i>Surface toujours en herbe</i>	<i>221 957</i>	<i>18%</i>	<i>82 207</i>	<i>14%</i>	<i>139 750</i>	<i>22%</i>
Sols boisés	247 465	20%	131 096	22%	116 369	18%
<i>Dont forêts</i>	<i>225 092</i>	<i>18%</i>	<i>120 594</i>	<i>20%</i>	<i>104 498</i>	<i>17%</i>
Sols artificialisés	147 022	12%	65 186	11%	81 836	13%
<i>Sols bâtis</i>	<i>19 835</i>	<i>2%</i>	<i>7 605</i>	<i>1%</i>	<i>12 230</i>	<i>2%</i>
<i>Sols artificialisés non bâtis</i>	<i>127 186</i>	<i>10%</i>	<i>57 581</i>	<i>10%</i>	<i>69 605</i>	<i>11%</i>
<i>Dont sols enherbés non agricoles</i>	<i>60 452</i>	<i>5%</i>	<i>29 696</i>	<i>5%</i>	<i>30 756</i>	<i>5%</i>
Autres occupations	33 200	3%	15 753	3%	17 446	3%
Ensemble	1 233 375	100%	602 970	100%	630 405	100%

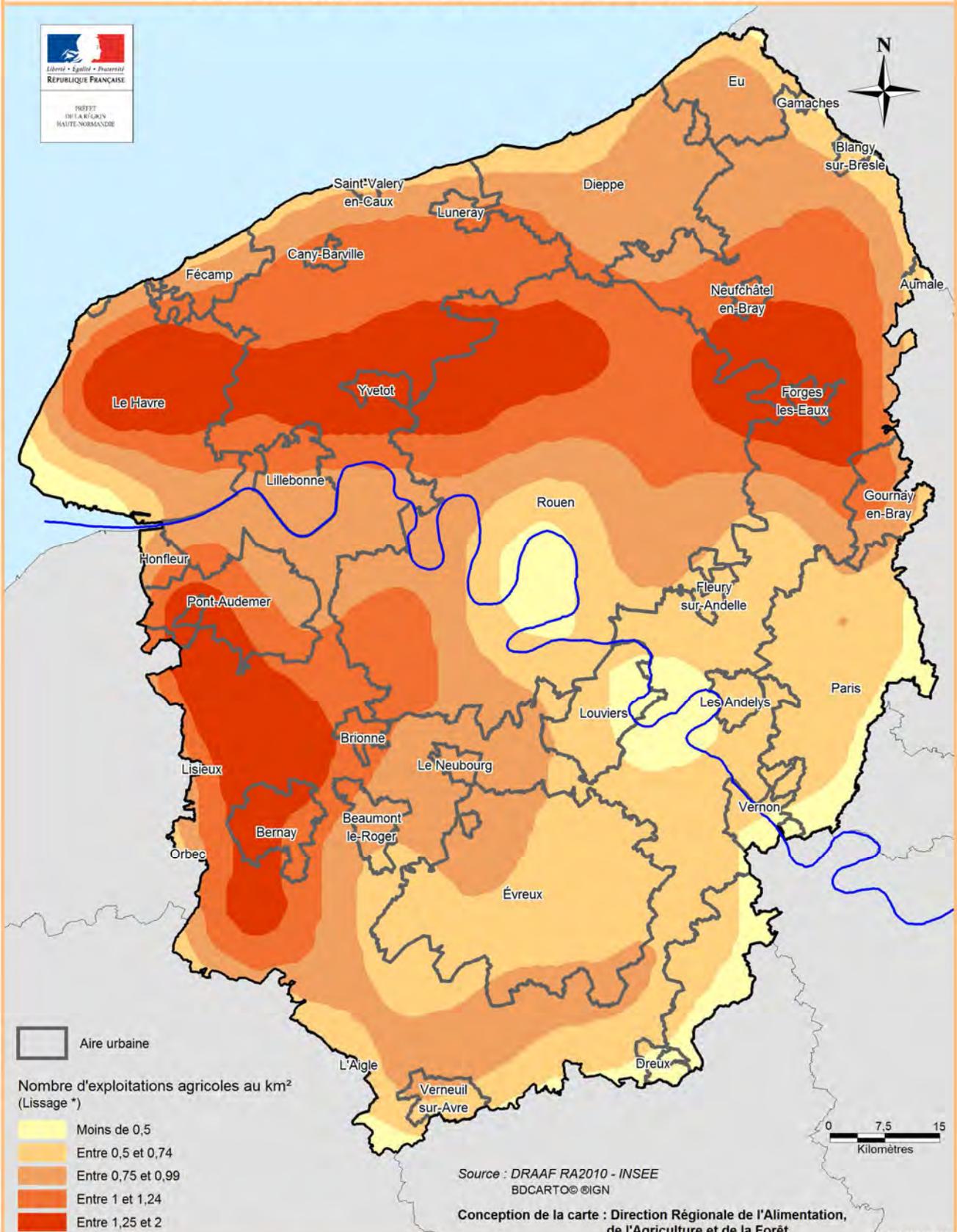
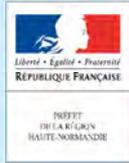
Source : AGRESTE Haute-Normandie – Teruti Lucas 2010

#### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

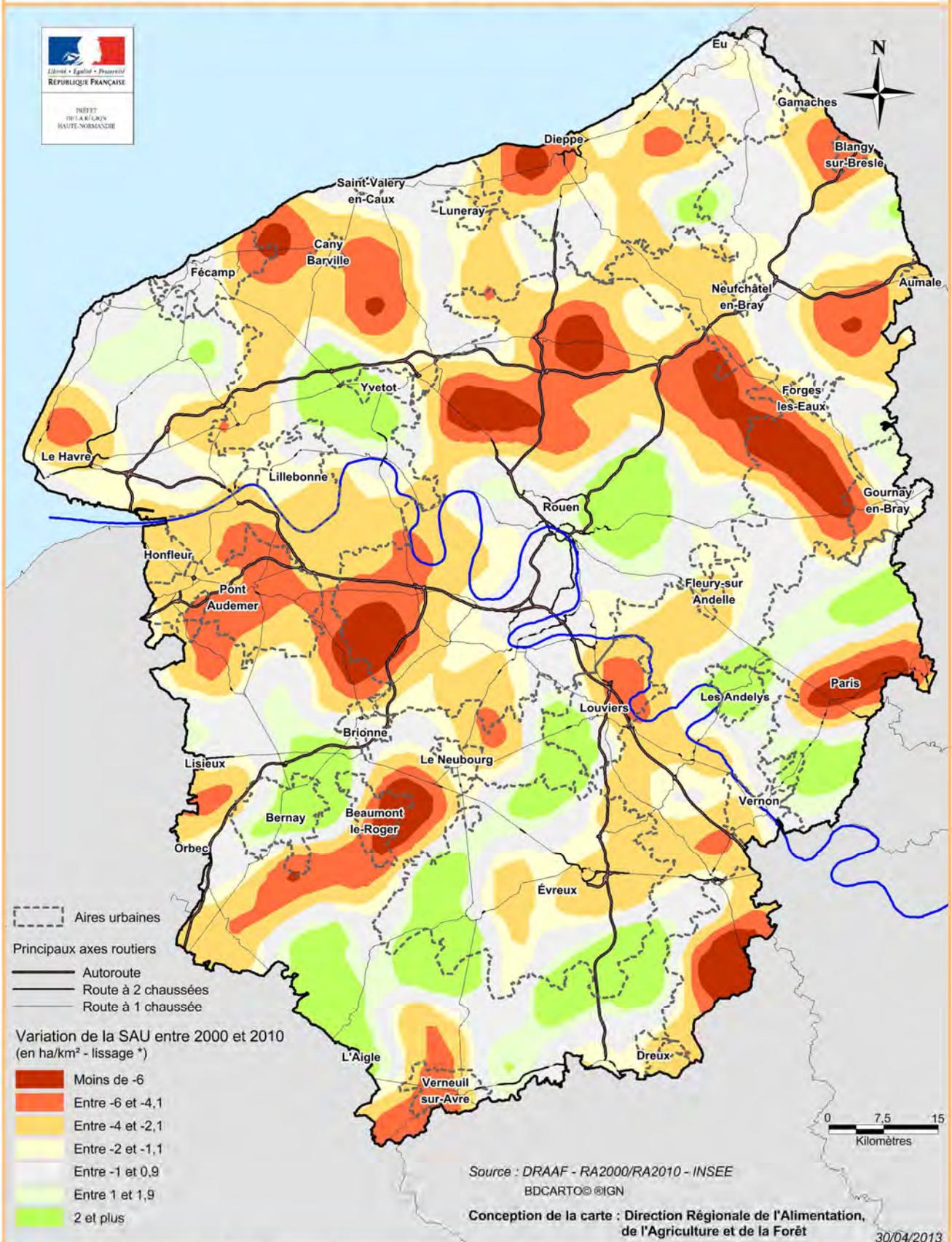
- ✓ Note Agreste Haute-Normandie n°69 : le territoire haut normand entre agriculture et artificialisation
- ✓ Note Agreste Haute-Normandie n°79 : le développement de la périurbanisation renforce la pression foncière

### DENSITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET AIRES URBAINES SUR LE TERRITOIRE HAUT-NORMAND

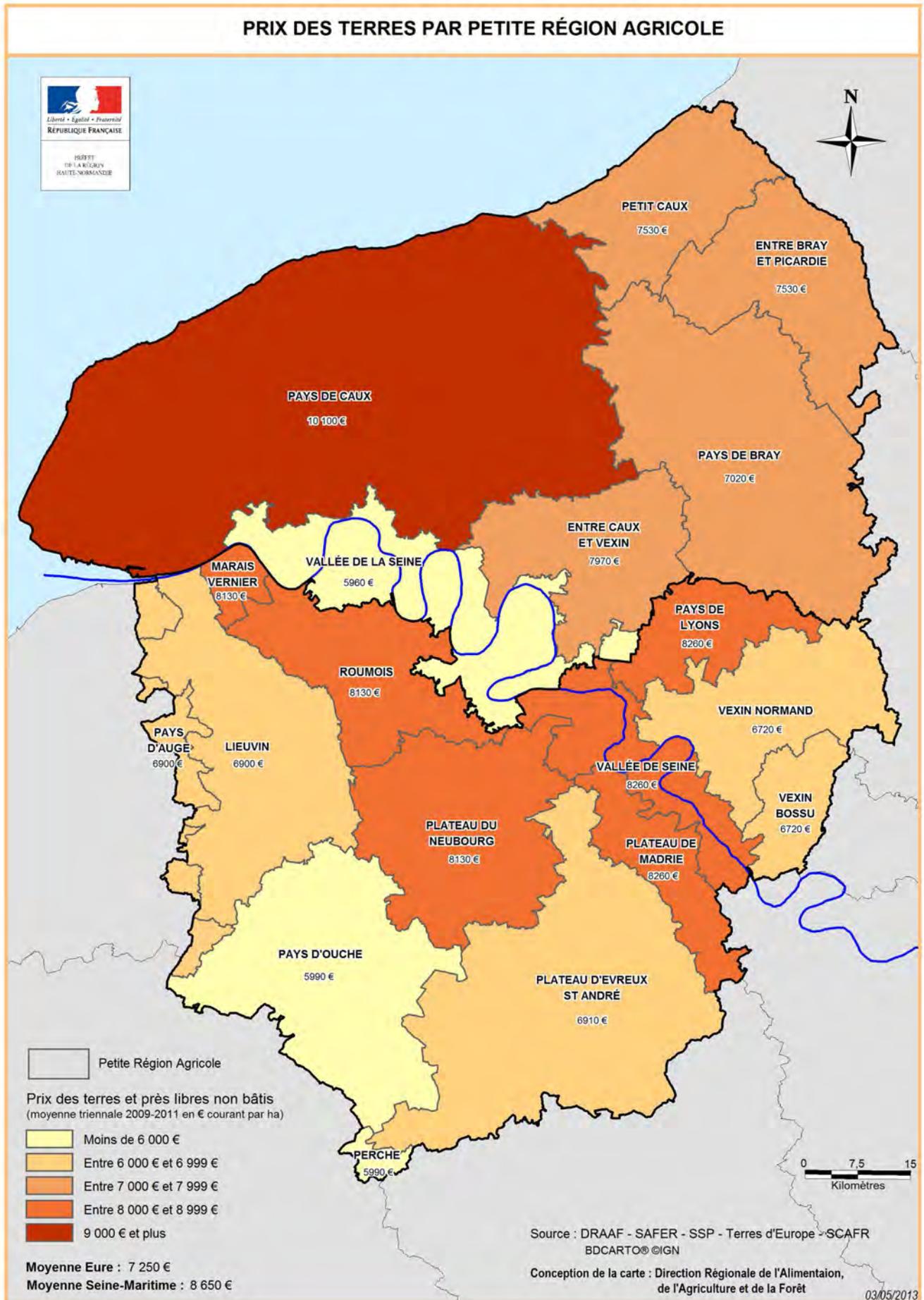


\* Représentation de la densité des exploitations agricoles obtenue à partir de leur localisation (source RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Biviewight, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km<sup>2</sup> et d'un rayon de lissage de 15 km.

ÉVOLUTION DE LA SAU AU SIÈGE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE ENTRE 2000 ET 2010



\* Représentation de la variation de la SAU obtenue à partir de la localisation communale du siège de l'exploitation agricole (source RA2000 et RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Biweight sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km<sup>2</sup> et d'un rayon de lissage de 10 km.



## Les systèmes agricoles

- Les principaux systèmes de production en Haute-Normandie reposent sur les grandes cultures intensives et l'élevage bovin, traditionnellement laitier et viande. Les autres productions sont plus rares : cultures maraîchères en périphéries des agglomérations ; arboriculture dans les boucles de la Seine ; élevages hors sol, peu nombreux et dispersés sur l'ensemble de la région.
- Les orientations des exploitations sont liées aux caractéristiques du sol et du climat. Dans le sud de l'Eure, l'assolement est limité par les conditions plus sèches à une dominante blé / orge / colza. Sur les sols profonds du Vexin, du Plateau du Neubourg et du Pays de Caux, les cultures sont plus diversifiées, lin textile, betteraves industrielles et pommes de terre complètent l'assolement. Dans les exploitations mixtes typiques du Pays de Caux et du Roumois, les grandes cultures diversifiées sont associées à l'élevage bovin. L'élevage bovin spécialisé est concentré à l'Ouest de l'Eure dans le Lieuvin et le Pays d'Auge et à l'Est de la Seine-Maritime dans le Pays de Bray.
- Avec 40 % des exploitations (moyennes et grandes), le système grandes cultures est le seul à avoir augmenté en nombre depuis 2000. Les systèmes mixtes polyculture et polyélevage représentent 23 % des exploitations, leur nombre a diminué de 22 % en 10 ans. Le système bovin lait spécialisé a subi une forte baisse depuis 2000 (- 39 %), il regroupe désormais 17 % des exploitations.
- L'Eure est très nettement orienté vers les grandes cultures avec 60 % des exploitations ; en Seine-Maritime, les trois systèmes majoritaires : polyculture polyélevage, grandes cultures, et bovins lait ont un poids presque équivalent, ils représentent chacun un quart des exploitations.

### Orientations technico-économiques des exploitations en 2010 (exploitations moyennes et grandes)

Orientations technico-économiques	Haute-Normandie			France Métropolitaine		
	Nombre	%	Evolution 2010/2000	Nombre	%	Evolution 2010/2000
Céréales et oléoprotéagineux	1 703	24%	11%	51 425	16%	4%
Cultures générales	1 125	16%	-5%	19 493	6%	-20%
Légumes et champignons	98	1%	-9%	4 419	1%	-15%
Fleurs et horticulture diverse	132	2%	-24%	6 717	2%	-25%
Viticulture				46 933	15%	-15%
Fruits et cultures permanentes	31	0,4%	-24%	7 950	3%	-24%
Bovins lait	1 210	17%	-39%	48 168	15%	-32%
Bovins viande	330	5%	-2%	33 456	11%	-8%
Bovins mixtes	276	4%	-52%	9 375	3%	-42%
Ovins et caprins	24	0,3%	0%	14 135	5%	-16%
Autres herbivores	239	3%	22%	6 172	2%	3%
Elevages porcins	41	1%	-11%	6 038	2%	-21%
Elevages avicoles	95	1%	-7%	12 565	4%	-14%
Autres élevages hors sol	45	1%	-26%	6 085	2%	-35%
Polyculture, polyélevage, autres	1 628	23%	-22%	39 235	13%	-28%
Ensemble	6 979	100%	-17%	312 166	100%	-19%

Sources : Agreste – RA 2000 ; RA 2010

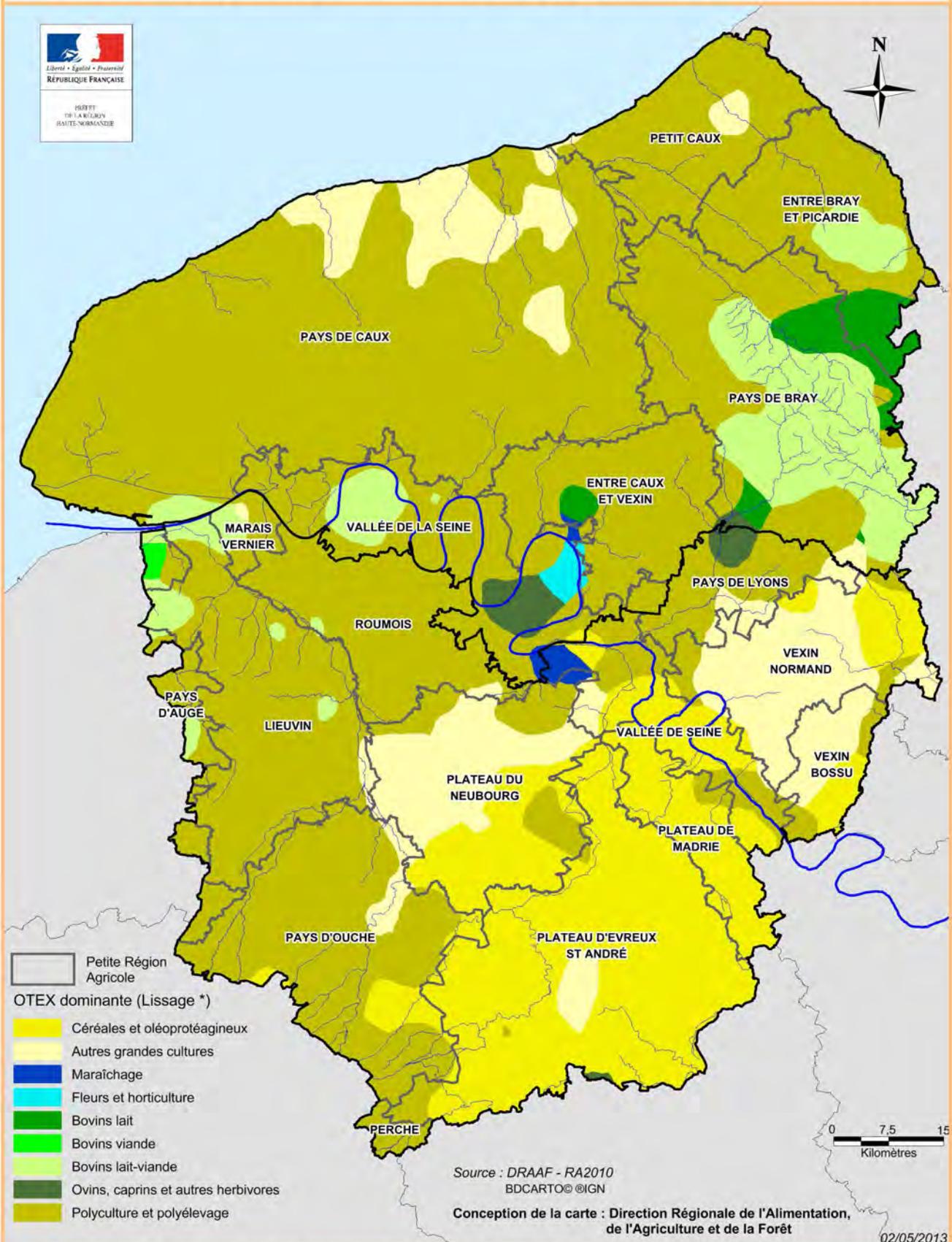
#### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

✓ Note Agreste Haute-Normandie n°71 : RA2010 - premières tendances

✓ Note Agreste Haute-Normandie n°73 : RA 2010 - les productions agricoles en Haute-Normandie

ORIENTATION TECHNOICO-ÉCONOMIQUE (OTEX) DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



\* Carte obtenue à partir de l'OTEX dominante par commune selon la méthode de lissage consistant, sur la base d'un carroyage d'éléments hexagonaux de 1km<sup>2</sup>, à retenir l'OTEX communale la plus représentée sur un rayon de 4,5 km.

## Structure des exploitations

- La Haute-Normandie comptait 11 500 exploitations agricoles en 2010, dont près de 7 000 moyennes et grandes. Depuis 2000, leur nombre a diminué de 29 %, une baisse qui affecte surtout les petites et moyennes exploitations (respectivement - 42 % et - 34 %), alors que les grandes sont relativement stables (- 6 %).
- Moins nombreuses, les exploitations sont aussi plus grandes. Entre 2000 et 2010, la surface moyenne des exploitations moyennes et grandes est passée de 89 à 107 hectares. Elle est de 99 ha en Seine-Maritime et atteint 116 ha dans l'Eure. Au niveau national, la moyenne est de 80 ha.
- Plus de la moitié des exploitations moyennes et grandes sont sous forme sociétaire (une sur trois en 2000). Le statut le plus répandu est l'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) avec 32 % des exploitations, en fort développement depuis 2000, alors que les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) marquent le pas avec 12 % des exploitations, comme en 2000.
- Les petites exploitations sont presque aussi nombreuses que les grandes, mais leur poids économique est très faible, à peine 2 % de la valeur de la production agricole. Avec une surface moyenne de 7 ha, elles exploitent 4 % de la surface agricole utilisée.

### Structures des exploitations agricoles en Haute-Normandie

	Eure		Seine-Maritime		Haute-Normandie	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre d'exploitations	5 016	7 710	6 471	8 545	11 489	16 255
<i>Dont moyennes et grandes</i>	3 123	3 690	3 855	4 755	6 978	8 445
SAU des moyennes et grandes (Ha)	116	98	99	81	107	89
SAU des petites (Ha)	8	6	6	6	7	6
UTA par exploitation (moyennes et grandes)	1,7	1,8	2	2	1,9	2
Exploitations individuelles	44%	59%	49%	66%	47%	63%
Sociétés	54%	38%	49%	33%	51%	35%
<i>dont EARL</i>	40%	25%	26%	15%	32%	19%
<i>dont GAEC</i>	7%	9%	15%	13%	12%	11%
Autres statuts	2%	2%	2%	1%	2%	2%

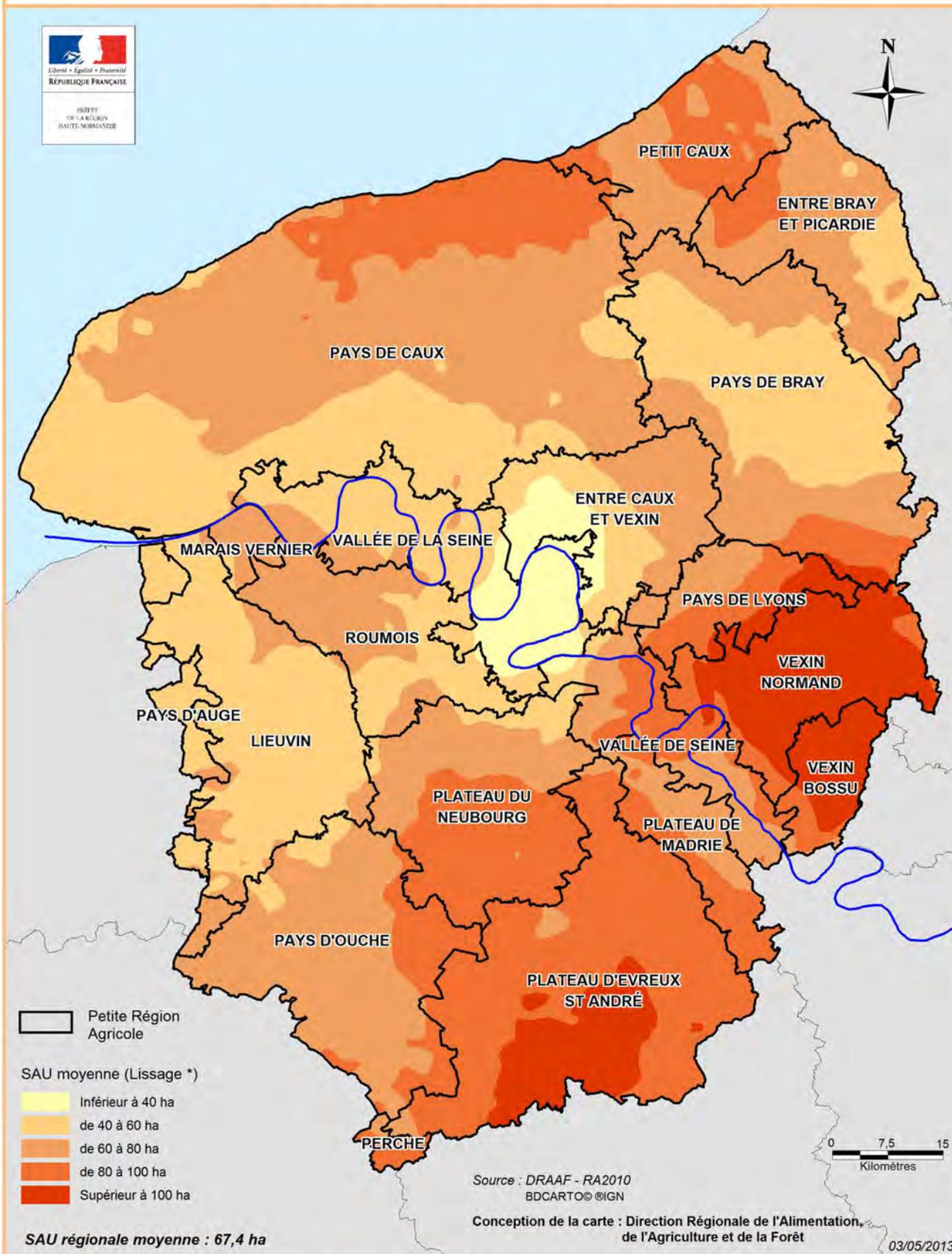
Sources : AGRESTE – RA 2000 ; RA 2010

#### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ Note Agreste n°74 : RA 2010 – Structure des exploitations en 2010 ; de la ferme familiale vers l'entreprise agricole.
- ✓ Aval n°24 septembre 2012 : portrait des agriculteurs haut normands ; entre tradition familiale et modernité (en partenariat avec l'INSEE Haute-Normandie).

SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE



- Petite Région Agricole
- SAU moyenne (Lissage \*)
- Inférieur à 40 ha
- de 40 à 60 ha
- de 60 à 80 ha
- de 80 à 100 ha
- Supérieur à 100 ha

SAU régionale moyenne : 67,4 ha

Source : DRAAF - RA2010  
BDCARTO © IGN

Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

03/05/2013

\* Représentation de la SAU moyenne par exploitation (source RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau uniforme, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km<sup>2</sup> et d'un rayon de lissage de 10 km.

## L'emploi agricole

- 22 800 personnes travaillent régulièrement dans les 11 500 exploitations agricoles de Haute-Normandie : 14 100 chefs d'exploitation et coexploitants (dans les sociétés) ; 4 900 actifs familiaux dont 3 400 conjoints d'exploitants et 3 800 salariés permanents. L'ensemble représente 15 100 emplois à temps plein, dont 13 300 pour les exploitations ayant une réelle dimension économique (plus de 25 000 euros de chiffre d'affaires).
- En 10 ans, la population active agricole a perdu le quart de ses effectifs. La baisse la plus forte concerne les actifs familiaux (- 36 %), une baisse qui s'explique pour partie par l'accession au statut de coexploitant dans les sociétés agricoles et pour partie par le choix, de plus en plus fréquent pour les conjoints, d'une activité professionnelle extérieure à l'exploitation.
- La diminution de la main d'œuvre familiale est compensée d'une part par les exploitants eux-mêmes qui assurent 62 % du travail, et d'autre part par les salariés qui assurent 24 % du travail en 2010 contre 20 % en 2000. Les entreprises prestataires de services participent au travail agricole à hauteur de 2 %.
- En moyenne, une exploitation agricole (moyenne et grande) mobilise 1,9 ETP : 1,5 en grandes cultures ; 2,1 en élevage bovin et jusqu'à 4,1 en maraîchage. La répartition géographique des emplois dans la région est corrélée d'une part au nombre d'exploitations agricoles (voir la carte densité d'exploitation page 9) ; d'autre part aux systèmes de production (voir la carte des Otex page 13). Ils sont donc concentrés en Seine-Maritime sur une ligne qui va du Pays de Bray à la pointe de Caux et dans l'Eure à l'Ouest du département.

### Population active agricole en 2010

Statut	Personnes	Dont femmes	UTA
Chefs et coexploitants	14 119	3 731	9 323
Conjoints	3 413	2 186	1 372
Autres actifs familiaux	1 507	396	561
Salariés permanents	3 806	716	2 943
Salariés saisonniers	//	//	663
Entreprises prestataires	//	//	252
Ensemble	22 845	7 029	15 113

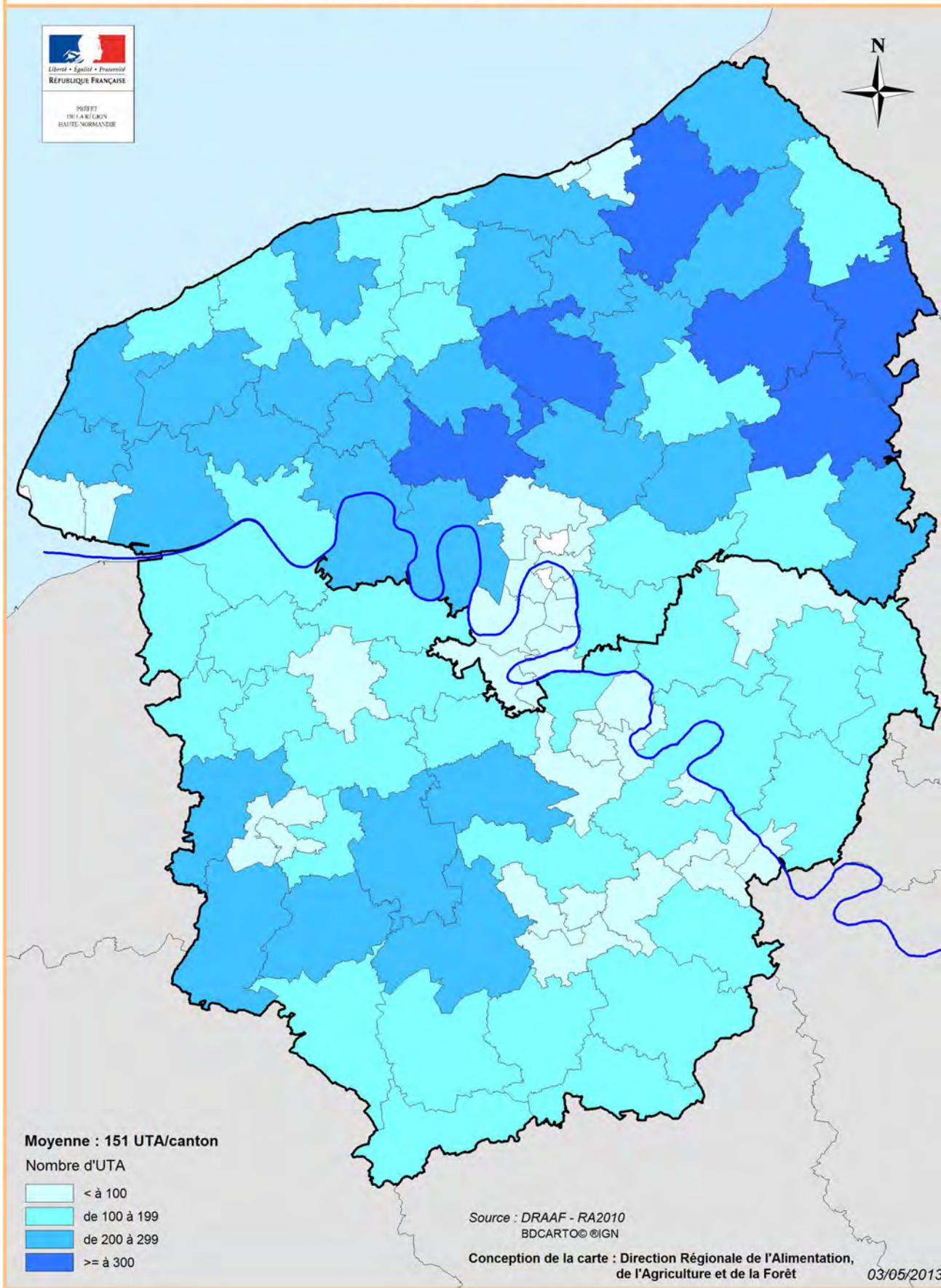
Source : AGRESTE – RA 2010

#### → En savoir plus :

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ Note Agreste Haute-Normandie n°76 : RA 2010 – 15 000 emplois à temps complet dans l'agriculture haut-normande.
- ✓ Note AGRESTE Haute-Normandie : RA 2010 – L'installation des agriculteurs vue par le recensement agricole.

### NOMBRE TOTAL D'UNITÉS DE TRAVAIL ANNUEL (UTA) PAR CANTON



Moyenne : 151 UTA/canton

Nombre d'UTA

-  < à 100
-  de 100 à 199
-  de 200 à 299
-  >= à 300

Source : DRAAF - RA2010  
BDCARTO © IGN

Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

03/05/2013

## Les signes de qualité : AOC, IGP et autres...

- La Haute-Normandie bénéficie de quelques Appellations d'Origine Contrôlée ou Protégée (AOC et AOP). Pour les fromages, les zones Camembert, Pont l'Evêque et Livarot s'étendent uniquement à l'Ouest de l'Eure ; la zone d'appellation Neufchâtel correspond au Pays de Bray. Pour les produits à base de pomme, les zones Calvados et Pommeau de Normandie couvrent également l'Ouest de l'Eure et le Pays de Bray ; l'appellation Cidre et Calvados du Pays d'Auge est réservée aux seules parties euroises du Pays d'Auge.
- Elle bénéficie aussi de quelques indications géographiques protégées (IGP) : cidre de Normandie ; porc normand ; volailles de Normandie pour l'ensemble de la région et volailles de Houdan au sud-est de l'Eure.
- Compte tenu de la faible dimension des zones sous AOC/AOP et du caractère restreint des productions pouvant bénéficier d'une IGP ou d'un label rouge, ces signes emblématiques de qualité sont peu répandus, 3 % seulement des exploitations haut-normandes en bénéficient ; bien loin des 16 % d'exploitations sous AOC au niveau national, aidé il est vrai par la viticulture.
- Les agriculteurs haut-normands contournent ce handicap par des démarches de qualité sous cahiers des charges privés : certificat de conformité et contrat qualité passés avec les transformateurs et les distributeurs ; des pratiques qui concernent 13 % des exploitations et qui s'appliquent principalement à la viande bovine et aux produits laitiers.

### Exploitations produisant sous signe de qualité en Haute-Normandie en 2010

Signes de qualités	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Ensemble	525	888	1413
Exploitation produisant sous AOC	174	50	224
<i>Dont lait et produits laitiers</i>	73	39	112
<i>Dont cidre, pommeau et calvados</i>	101	11	112
Exploitations produisant sous IGP et label	73	43	116
<i>Dont volailles</i>	51	12	63
Exploitations produisant sous d'autres signes	391	1104	1495
<i>Dont bovins viande</i>	122	435	557
<i>Dont lait et produits laitiers</i>	91	438	529

Sources : AGRESTE - RA 2010

#### → En savoir plus

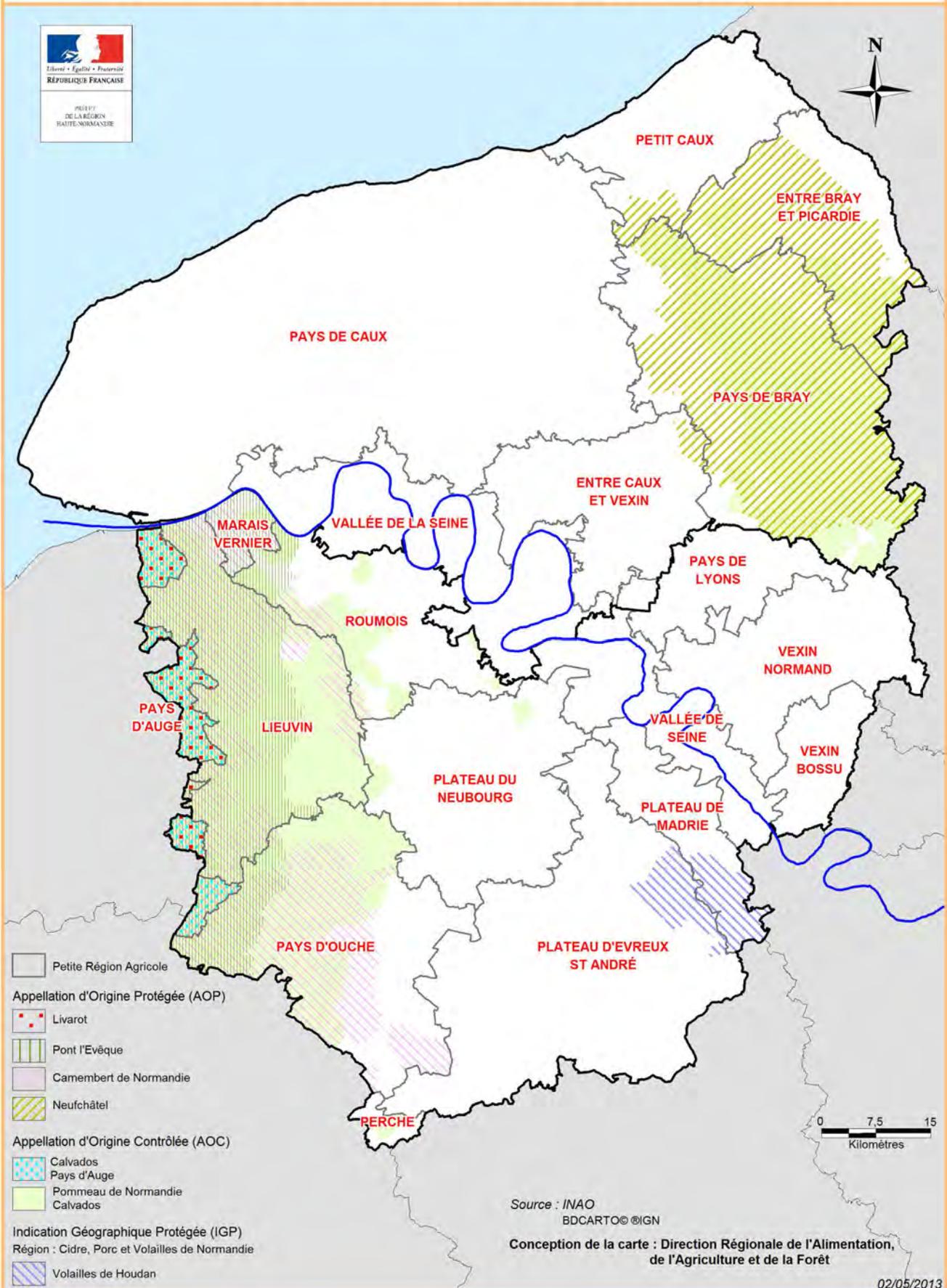
Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

✓ AGRESTE Haute-Normandie - Conjoncture mensuelle - mai 2012 : productions sous signes de qualité

Sur le site de l'institut national des origines et de la qualité : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

✓ Les textes de référence et les cahiers des charges des AOC, AOP et IGP régionales

APPELLATIONS D'ORIGINE ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES



02/05/2013

## L'agriculture biologique

- Avec 0,9 % de la surface agricole utilisée (SAU) consacrée à l'agriculture biologique, la Haute-Normandie est très loin des 3,4 % au niveau national. Elle partage la queue de peloton des régions françaises avec les grandes régions céréalières du nord de la France.
- Une situation qui masque cependant une dynamique forte, entre 2007 et 2011, la surface en bio a été multipliée par deux pour atteindre 7 000 ha et le nombre de producteurs bio a été multiplié par deux et demi. Ils sont près de 200 en 2011.
- Les fruits et légumes sont les productions pour lesquelles la production en agriculture biologique est la plus importante, avec respectivement 11 et 12 % des surfaces, mais elles sont peu développées en Haute-Normandie, ce qui explique la place encore modeste de l'agriculture biologique. La part des grandes cultures bio est faible, à peine 0,4 % de la surface régionale. En élevage laitier et allaitant, la part du cheptel bio dépasse à peine 1 %. Seul l'élevage caprin se distingue, avec près de 11 % du cheptel en bio.
- Le rythme de conversion semble ralentir depuis un an. Les difficultés de collecte pour le lait bio et le cours élevé des céréales conventionnelles sont des véritables freins. Seul le maraîchage reste sur la même tendance de progression. C'est pourquoi, le plan « ambition bio 2017 » entend relancer la dynamique, l'objectif pour la Haute-Normandie est de tripler la surface dédiée à l'agriculture biologique d'ici 2017.

L'agriculture biologique en Haute-Normandie en 2011

Production	Nombre d'exploitants	Production (ha ou têtes)	Part de l'agriculture biologique dans la production
Ensemble	191	6 760	0,9%
Céréales	66	1 214	0,4%
Oléagineux	10	131	0,2%
Protéagineux	28	271	1,0%
Légumes frais	64	167	10,9%
Fruits	57	322	11,6%
Surfaces fourragères	132	4 655	1,8%
Vaches allaitantes	26	840	1,1%
Vaches laitières	25	1 500	1,1%
Brebis	9	815	1,4%
Chèvres	4	213	10,6%
Poules pondeuses	7	9 855	1,2%

Sources : agence bio – données 2011

### → En savoir plus

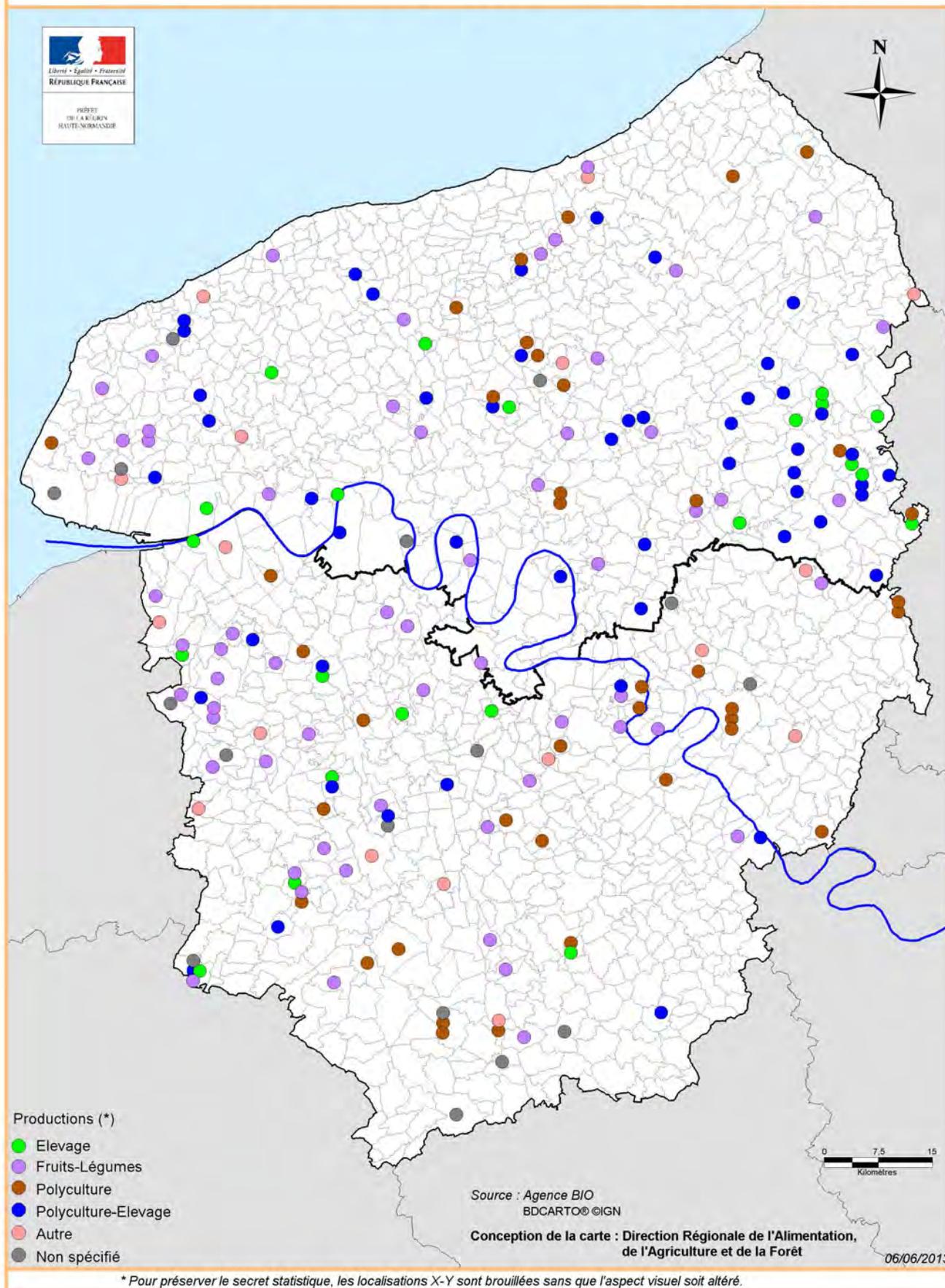
Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ AGRESTE Haute-Normandie - conjoncture mensuelle de janvier 2013 : l'agriculture biologique en Haute-Normandie, encore peu représentée mais dynamique.

Sur le site de l'agence bio : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)

- ✓ Données et informations sur l'agriculture biologique en France et par région

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LOCALISATION DES PRODUCTEURS



## Les productions végétales

- Les grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux et cultures industrielles) occupent 65 % de la surface agricole utilisée : 75 % dans l'Eure, très nettement orienté vers ce type de production et 55 % en Seine-Maritime où l'élevage reste très présent. Les cultures fourragères, essentiellement du maïs fourrage, occupent 8 % de la surface et les prairies permanentes et temporaires 25 %. Les autres productions végétales, maraîchage et vergers, avec 5 000 ha n'occupent que moins de 1 % des sols agricoles.
- La première culture régionale est le blé, avec 259 000 ha, suivie par le colza avec 82 000 ha puis par l'orge avec 55 000 ha. Ces trois cultures représentent plus de la moitié de la surface agricole utilisée en 2010 dans la région. Le lin textile a trouvé en Haute-Normandie une terre de prédilection, avec 29 000 ha en 2010, elle occupe de loin la première place en France. Les betteraves industrielles (19 000 ha) et les pommes de terre (13 000 ha) complètent les productions régionales.
- Le recensement agricole est une photographie, l'assolement 2010 résulte d'évolutions structurelles et de choix conjoncturels. Sur le plan structurel, on assiste à une poussée des grandes cultures et tout particulièrement du colza dont la surface a plus que doublé en 10 ans. En revanche, les protéagineux ont vu leur surface réduite d'un tiers sur la période avec 27 000 ha, dont plus de la moitié en fèverole. Le pois a pratiquement disparu de Seine-Maritime. Sur le plan conjoncturel, l'assolement 2010 est marqué par la progression du blé soutenu par des prix attractifs, et par le recul temporaire du lin suite à des difficultés de commercialisation.

### Les principales cultures régionales en 2010

Cultures (ha)	Eure	Seine Maritime	Haute-Normandie	France	HN/France (%)
Blé tendre	151 357	107 712	259 069	4 896 895	5,3%
Colza	55 125	26 984	82 109	1 463 869	5,6%
Orge	26 271	28 335	54 606	1 574 621	3,5%
Lin fibre	10 985	18 065	29 050	55 091	52,7%
Betteraves industrielles	8 875	10 598	19 473	383 588	5,1%
Féveroles	8 016	7 084	15 100	151 467	10,0%
Pommes de terre	3 031	9 839	12 869	154 435	8,3%
Pois protéagineux	9 694	2 887	12 581	238 754	5,3%
SAU des exploitations	376 981	397 416	774 397	26 963 252	2,9%

Sources : Agreste – RA 2010

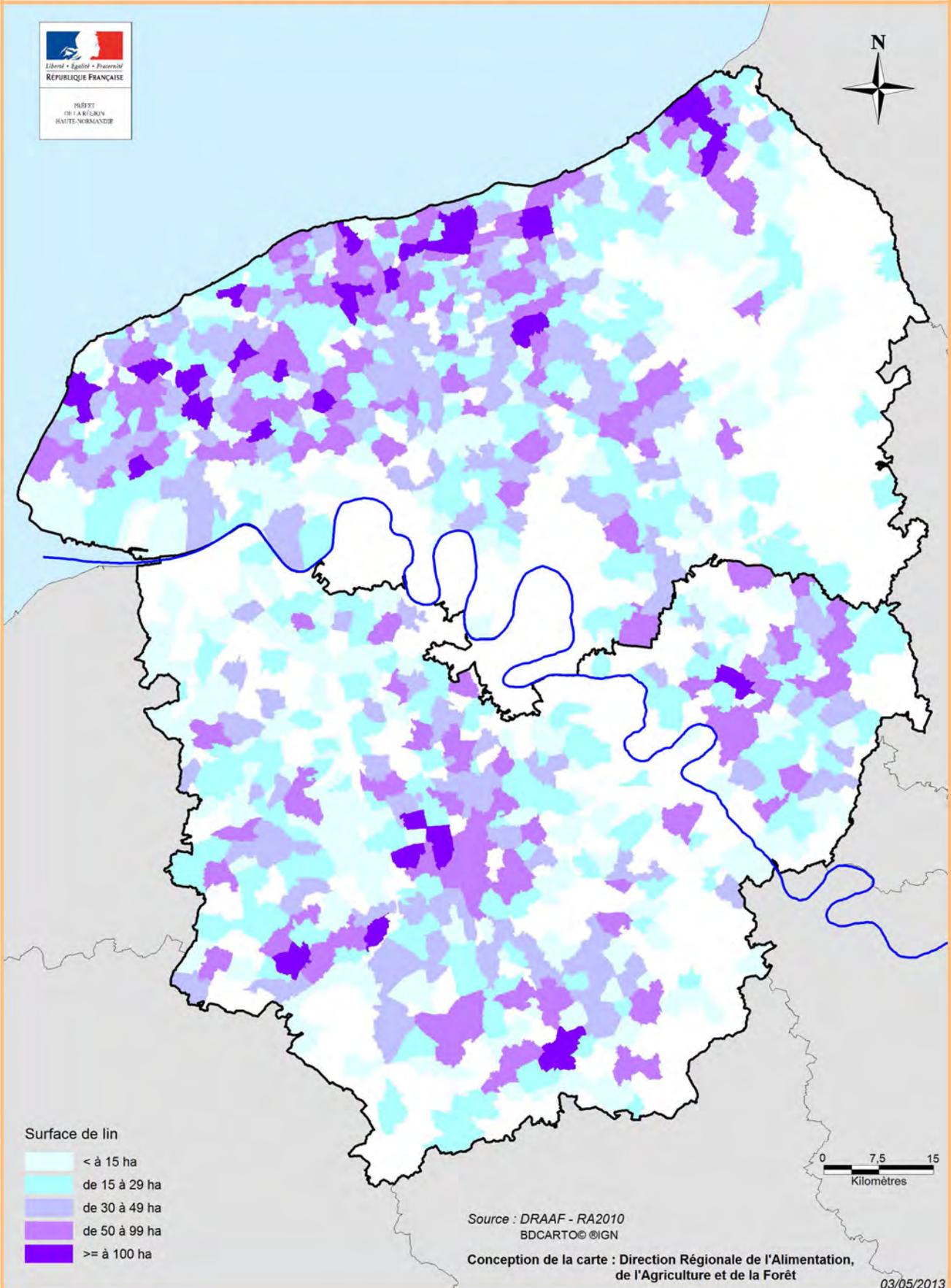
#### → En savoir plus

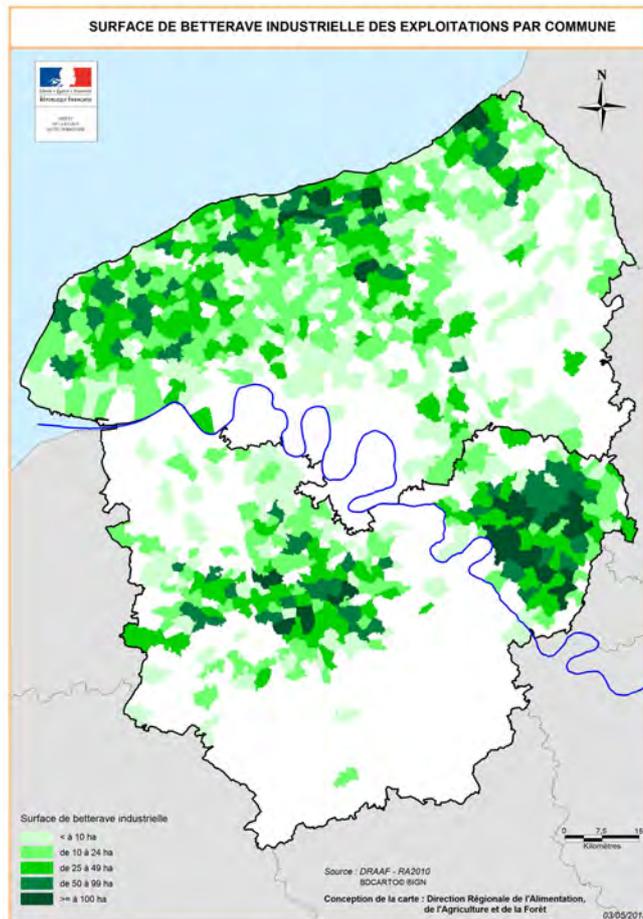
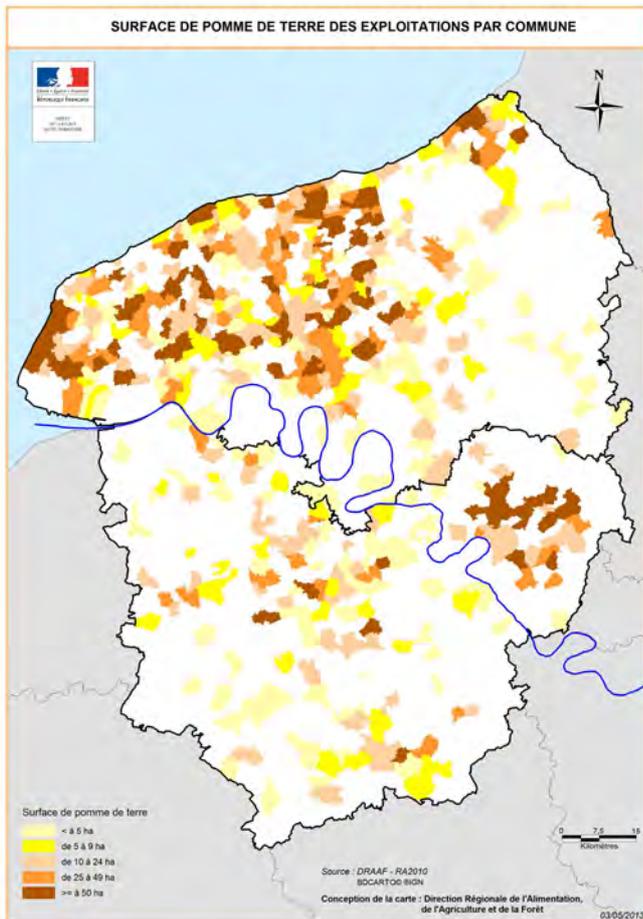
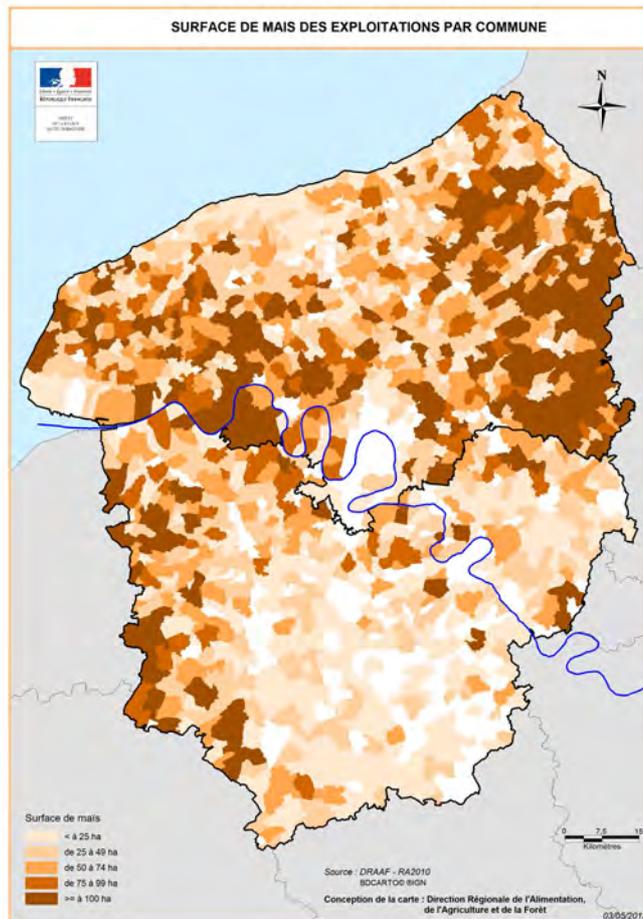
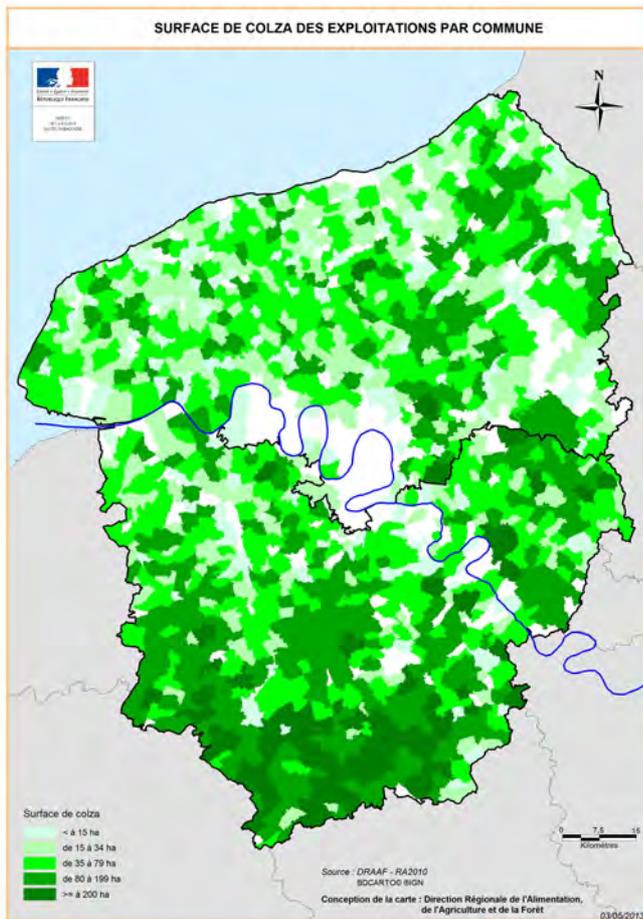
Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ L'actualité des productions végétales dans la publication AGRESTE Haute-Normandie - conjoncture mensuelle.
- ✓ Note AGRESTE Haute-Normandie n°73 : RA 2010 - les productions agricoles en Haute-Normandie ; poussée des grandes cultures.



### SURFACE DE LIN DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE





## Les productions animales

- En Haute-Normandie, une exploitation agricole sur deux élève des bovins. L'élevage reste donc très présent, mais surtout en Seine-Maritime. Ce département détient 74 % des 137 000 vaches laitières et 66 % des 78 000 vaches allaitantes (appelées aussi nourrices) de la région. En 10 ans, le troupeau laitier a diminué de 12 % alors que le troupeau allaitant est resté stable.
- La baisse du cheptel n'a pas affecté la production grâce à l'augmentation de la productivité par vache. La Haute-Normandie produit 840 millions de litres de lait par an, soit 3,8 % de la production nationale ; 90 % de la production est livrée à l'industrie laitière. La plus grande partie de la production est destinée à la fabrication de fromages frais et de yaourts.
- Les éleveurs haut-normands produisent annuellement 160 000 bovins pour la boucherie, soit 3,2 % de la production nationale, en grande partie issus du troupeau laitier. Les éleveurs de bovins viande élèvent des vaches allaitantes, ils pratiquent généralement l'embouche, la production d'animaux maigres (type broutards) reste marginale.
- Les autres élevages sont peu développés : 80 000 ovins (dont 57 000 brebis), assez dispersés dans de nombreux petits élevages ; 157 000 porcs, dont 13 000 truies mères, plus professionnels avec quelques grosses unités ; une production de 3,7 millions de poulets de chair, assez dispersée également, mais avec quelques élevages importants.

**Cheptel et productions animales en Haute-Normandie en 2010**

Cheptel et productions	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France	HN/France (%)
Bovins (têtes)	168 195	453 875	622 070	19 443 543	3,20%
Dont vaches laitières	35 337	101 956	137 293	3 712 082	3,70%
Dont vaches nourrices	26 739	51 306	78 045	4 178 610	1,87%
Porcins (têtes)	47 458	96 937	144 395	14 180 727	1,02%
Dont truies mères	4 408	8 906	13 314	1 105 264	1,20%
Ovins (têtes)	42 445	49 735	92 180	7 905 284	1,17%
Dont brebis mères	30 779	34 199	64 978	5 297 423	1,23%
Lait produit (hl)	2 157 004	6 061 390	8 218 394	233 114 983	3,53%
Bovins finis (têtes)	38 596	124 631	163 227	5 139 724	3,18%
Porcins finis (têtes)	ND	ND	268 950	25 174 430	1,07%
Ovins finis (têtes)	ND	ND	79 400	6 504 025	1,22%

Source AGRESTE – RA 2010 (cheptel) et SAA 2010 (productions)

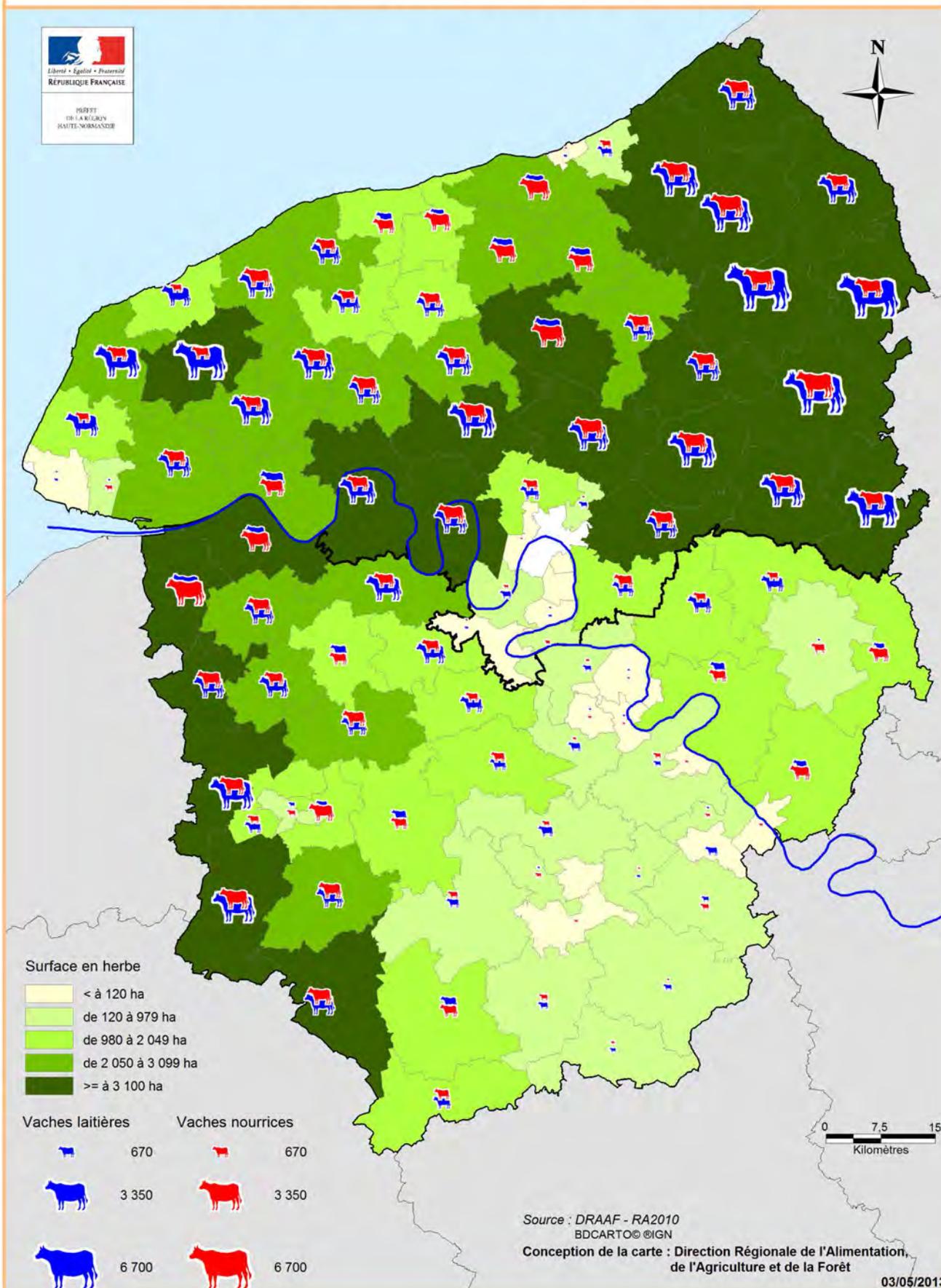
ND données non disponibles (agrégées au niveau régional uniquement)

### → En savoir plus

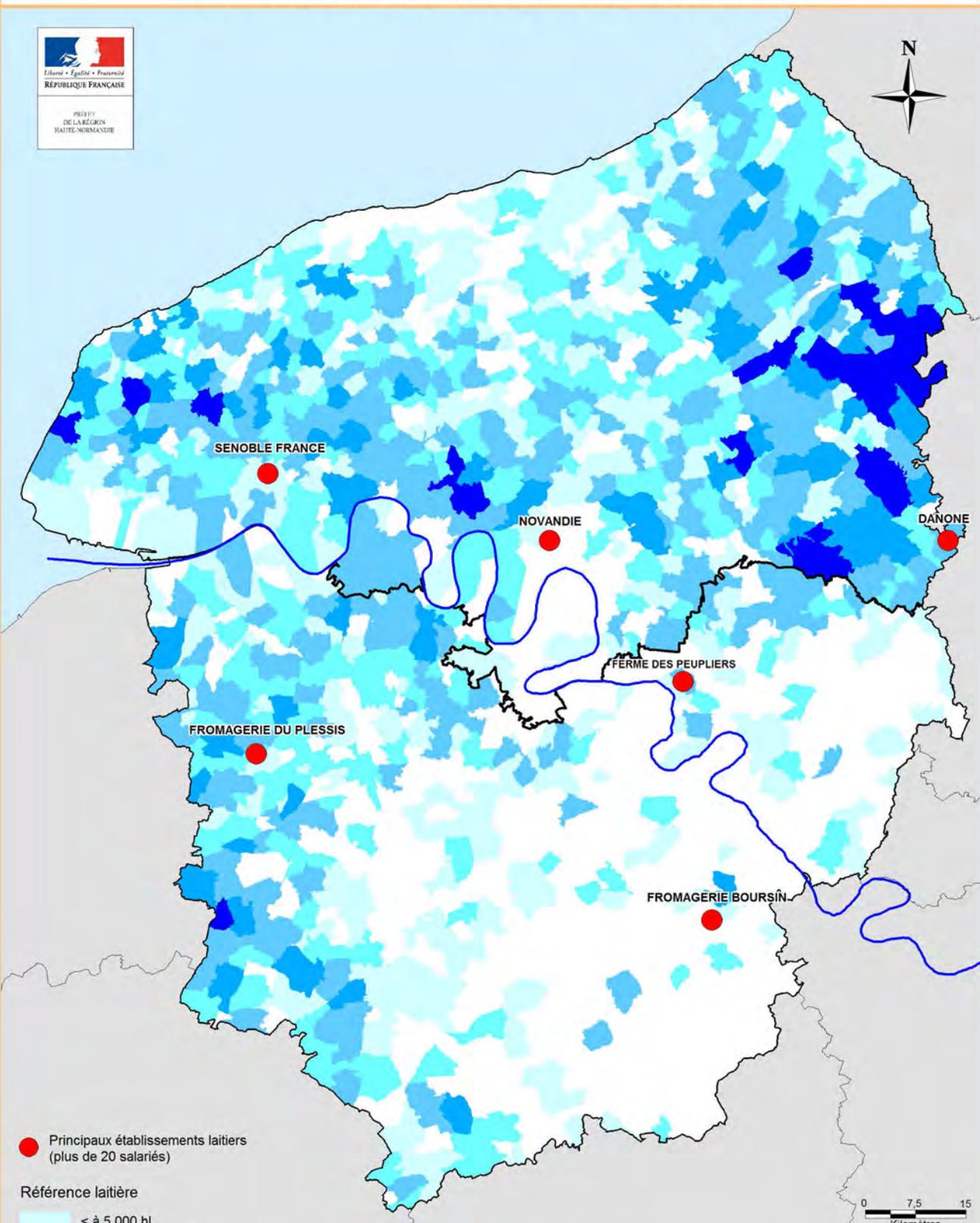
Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- L'actualité des productions animales dans la publication AGRESTE Haute-Normandie - conjoncture mensuelle.
- Note AGRESTE Haute-Normandie n°73 : RA 2010 - les productions agricoles en Haute-Normandie : poussée des grandes cultures

EFFECTIF DE VACHES ET SURFACE EN HERBE PAR CANTON



### RÉFÉRENCE LAITIÈRE PAR COMMUNE ET PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE



● Principaux établissements laitiers (plus de 20 salariés)

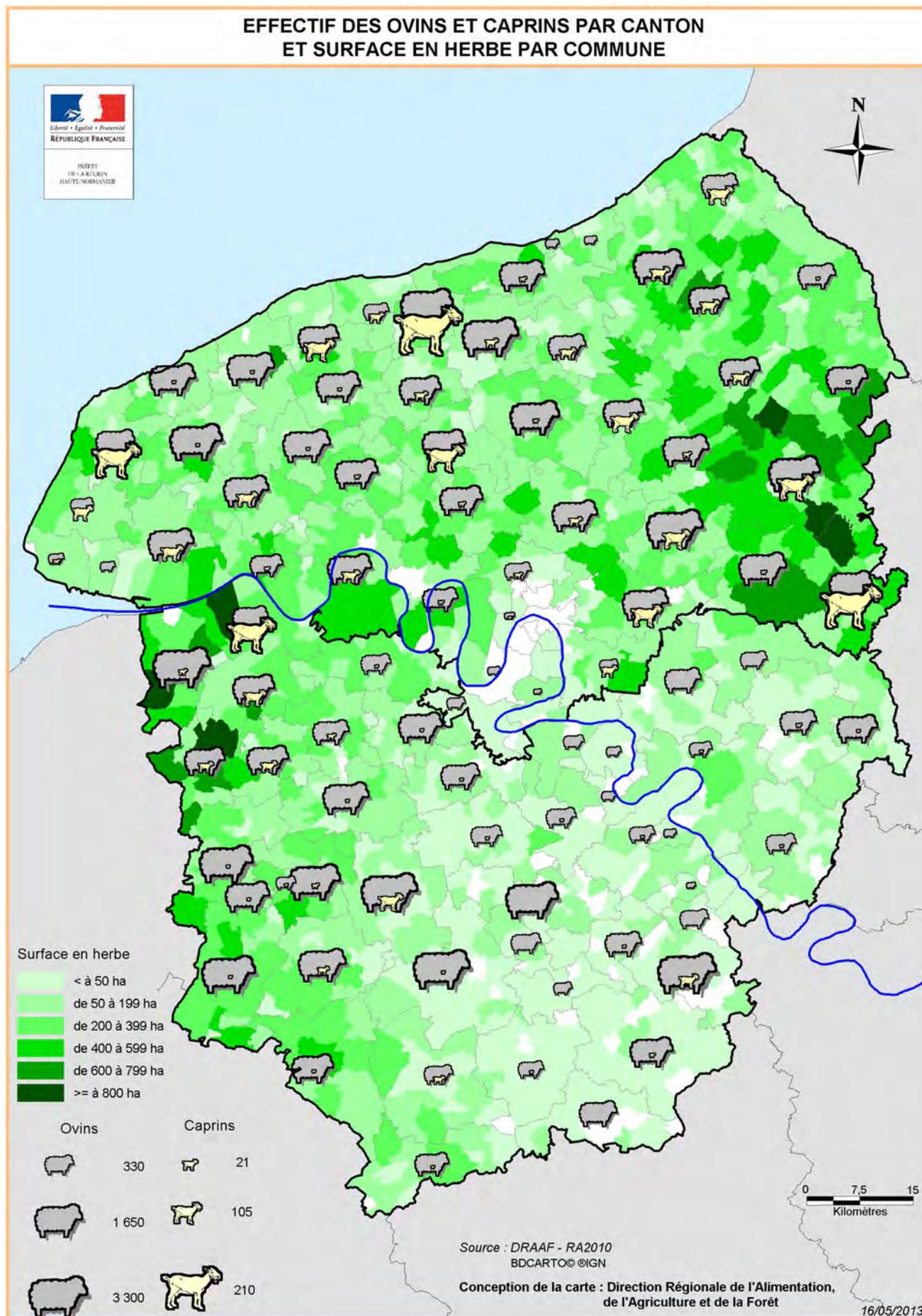
- Référence laitière
- < à 5 000 hl
  - de 5 000 à 9 999 hl
  - de 10 000 à 19 999 hl
  - de 20 000 à 29 999 hl
  - >= à 30 000 hl



Source : DRAAF - INSEE - Quotas laitiers 2011 - CLAP 2010  
BDCARTO® ©IGN

Conception de la carte : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

13/05/2013



## L'herbe dans le territoire

- Les sols enherbés couvrent environ 317 000 ha en Haute-Normandie, soit 26 % du territoire. Les prairies attachées à un usage agricole en constituent la plus grande partie, environ 239 000 ha. Le reste correspond à l'herbe artificialisée liée à l'habitat (15 %), aux transports (5%) ou autres activités humaines et aux surfaces enherbées sans usage défini.
- Les prairies des exploitations agricoles couvrent un peu plus de 200 000 ha. La différence correspond aux prairies que l'on pourrait qualifier « de loisir ». A l'apogée de l'élevage en 1970, les prairies occupaient 415 000 ha, soit la moitié de la SAU, presque deux fois plus qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Le mouvement s'est inversé depuis et les prairies diminuent au profit des grandes cultures.
- L'herbe est davantage présente en Seine-Maritime (33 % de la SAU) que dans l'Eure (18 %). Elle constitue 72 % de la surface fourragère principale (SFP) des exploitations. Le maïs fourrage s'est fortement implanté, passant en 40 ans de 3 à 21 % de la SFP, mais son développement s'est fait autant par substitution aux fourrages traditionnels que par substitution aux prairies. La part des prairies dans la SAU est plus importante dans les zones traditionnelles d'élevage, dans le Pays de Bray, le Petit Caux et l'Ouest de l'Eure.

### Répartition des surfaces enherbées par type d'usage du sol en 2010

(ha)	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Sols enherbés liés à un usage non agricole (pelouses, herbe des bernes...)	29 696	30 756	60 452
Sols enherbés liés à un usage agricole (prairies temporaires, permanentes)	90 174	148 743	238 917
Autres sols enherbés (landes, friches, herbe naturelle)	6 881	11 151	18 032
Total sols enherbés	126 750	190 650	317 401

Source Agreste - Teruti-Lucas 2010

### Surface en herbe des exploitations

(ha)	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Prairies artificielles	3 440	1 012	4 452
Prairies temporaires	7 187	19 761	26 949
Prairies permanentes	58 065	112 037	170 102
Herbe des exploitations agricoles	68 692	132 810	201 503
Part de l'herbe dans la SAU	18%	33%	26%

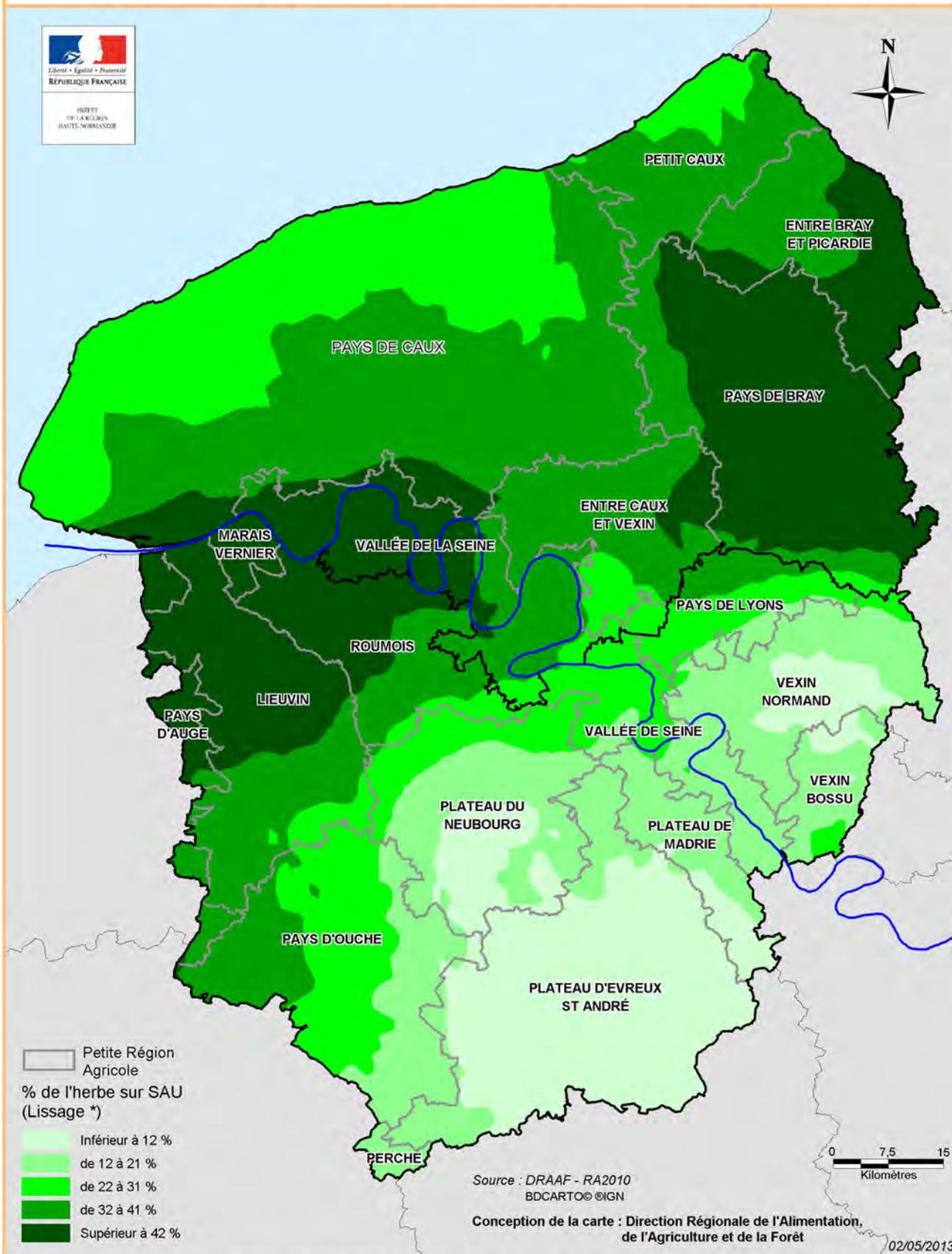
Sources : Agreste – RA 2010

#### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ Note AGRESTE Haute-Normandie n° 69 : Le territoire haut-normand : entre agriculture et artificialisation
- ✓ Note AGRESTE Haute-Normandie n°73 : RA 2010 - les productions agricoles en Haute-Normandie : poussée des grandes cultures

POURCENTAGE DE L'HERBE SUR LA SAU PAR COMMUNE EN HAUTE NORMANDIE



\* Représentation du pourcentage des surfaces en herbe sur la SAU au siège de l'exploitation agricole (source RA2010) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau uniforme, sur la base du carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1km<sup>2</sup> et d'un rayon de lissage de 12 km.

## Agriculture et environnement

- La Haute-Normandie recèle un patrimoine environnemental exceptionnel : estuaire de la Seine, côte d'albâtre, zones humides, coteaux calcaires... Pour protéger ce patrimoine, la région compte environ 9 000 ha de réserves naturelles nationales (Estuaire, Maneville) et régionales ; 34 sites classés Natura 2000 sur 82 000 ha (hors littoral) ; 11 arrêtés de biotopes sur 165 ha et plus de 1 000 zones d'intérêt floristique et faunistique couvrant 77 000 ha.
- La qualité de la ressource en eau constitue une problématique environnementale majeure dans une région entièrement classée en zone vulnérable au titre de la directive nitrates et comptant 22 captages prioritaires « Grenelle » au titre des pesticides et des nitrates.
- Autre problématique plus localisée : la sensibilité des sols du Pays de Caux à l'érosion. Les bétouilles et marnières, nombreuses dans cette zone, constituent des voies d'engouffrement rapide de l'eau de ruissellement, ce qui rend la nappe souterraine particulièrement vulnérable et entraîne des phénomènes récurrents de non potabilité de l'eau.
- Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) visent à concilier l'activité agricole avec la préservation de l'environnement et de la ressource en eau dans des zones particulièrement concernées par ces problématiques. Les MAET fonctionnent sur le principe de contractualisation autour de 4 enjeux majeurs : protection des bassins d'alimentation de captage (directive cadre sur l'eau) ; zones Natura 2000 ; zones humides et lutte contre l'érosion. D'autres mesures, telles la SFEI (surfaces fourragères économes en intrants) viennent renforcer ces dispositifs.
- L'herbe joue un rôle crucial, à la fois pour la qualité de l'eau et la préservation des sols, mais c'est une ressource fragile. Entre 2000 et 2010, les prairies permanentes et temporaires ont diminué de près de 31 000 ha (-13 %). Elles subissent la concurrence économique des cultures, y compris dans les zones traditionnellement herbagères. Là où les contraintes physiques sont fortes, elles se maintiennent. La consommation de terres agricoles pour l'urbanisation fait le reste, ce sont toujours des prairies qui disparaissent au final.

### Les mesures agro-environnementales territorialisées en 2012

Enjeux	Nombre de périmètres concernés par l'enjeu	Surface contractualisée (ha)
Bassins d'alimentation de captage	18	1 878
Natura 2000	12	7 591
Zones humides	3	1 381
Zones à érosion	13	3 011

Source : DRAAF

#### ➔ En savoir plus

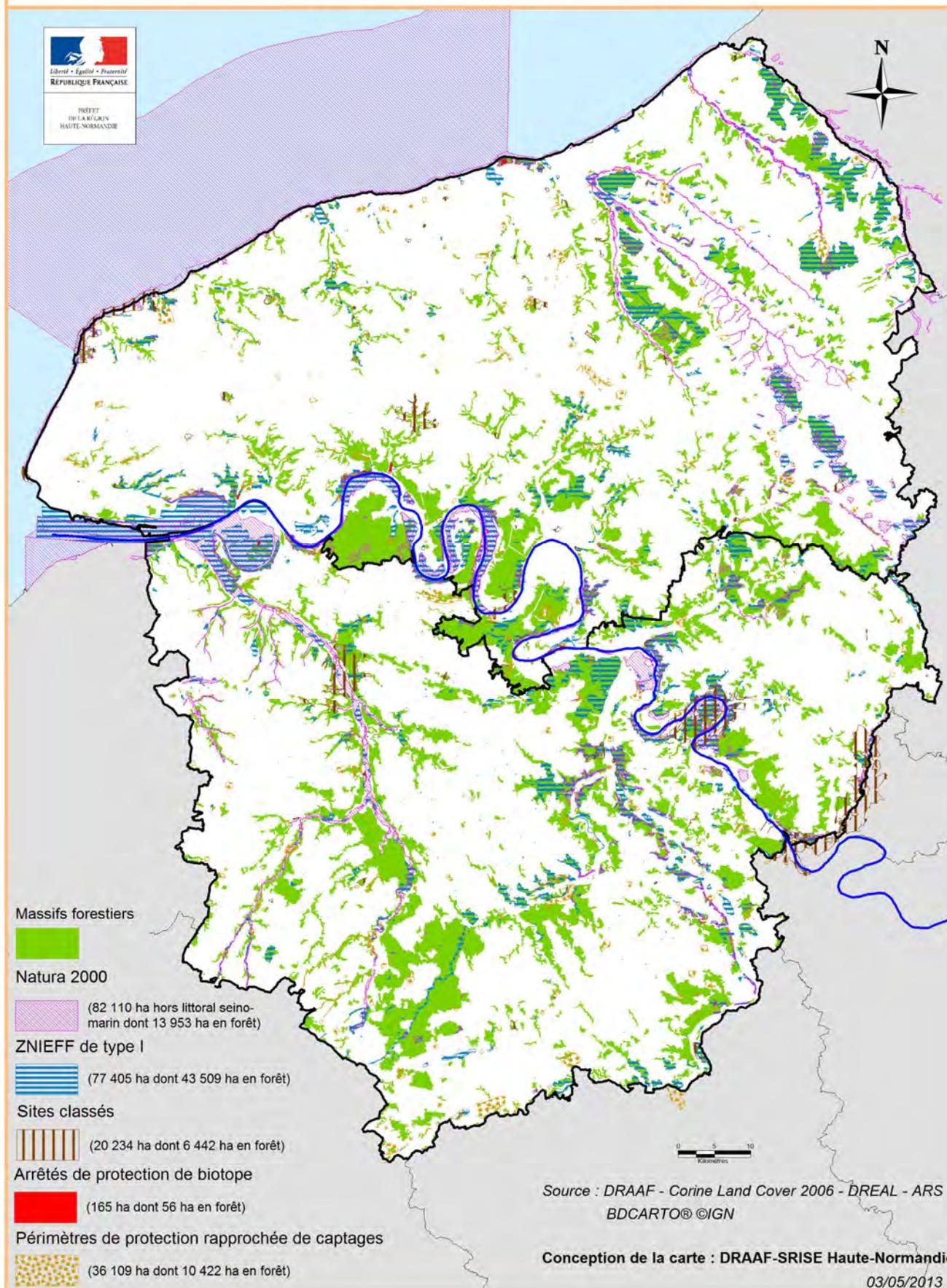
Sur le site de la DRAAF : [draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/Aides](http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/Aides)

➤ Les informations sur les mesures agro-environnementales territorialisées (arrêté et annexes 2011)

Sur le site de la DREAL : [www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr)

➤ Les informations sur les zones de protection de l'environnement ; le site [c@rmen](mailto:c@rmen) permet d'accéder à des cartes interactives

## LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Source : DRAAF - Corine Land Cover 2006 - DREAL - ARS  
BDCARTO® ©IGN

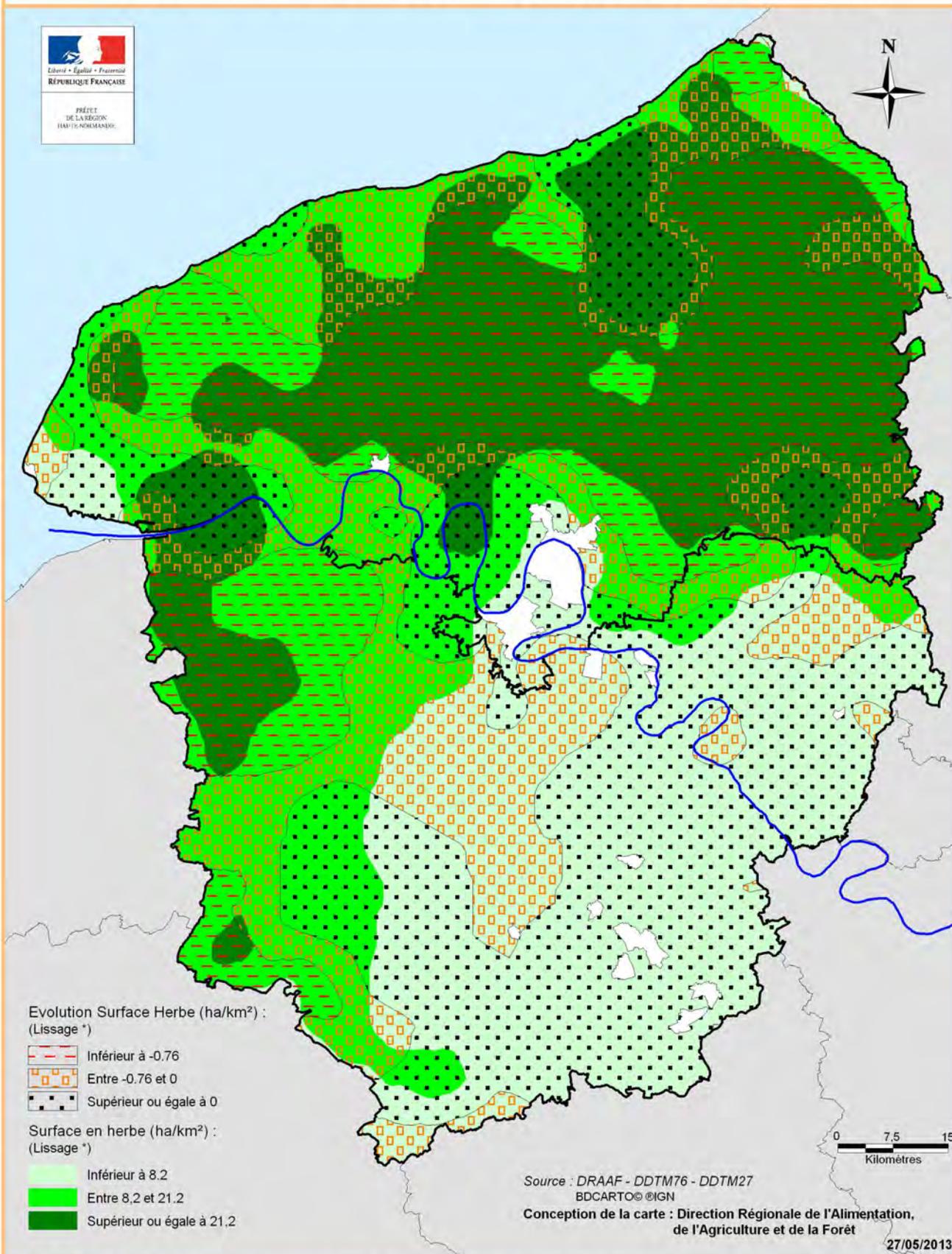
Conception de la carte : DRAAF-SRISE Haute-Normandie

03/05/2013

PÉRIMÈTRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES



EVOLUTION DE LA SURFACE EN HERBE PAR COMMUNE ENTRE 2007 ET 2012



\* Représentation de la surface en herbe par commune et de son évolution (source RPG 2007 et 2012) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau Biweight, sur la base d'un carroyage hexagonal de 1 km<sup>2</sup> et d'un rayon de lissage de 7.5 km pour le fond et 10 km pour la trame.

## La forêt

- Les surfaces boisées en Haute-Normandie couvrent 226 000 ha, soit un taux de boisement de 18,4 %, inférieur à la moyenne nationale (27,4 %). Il est plus élevé dans l'Eure (21 %) qu'en Seine Maritime (16 %). C'est une forêt de qualité peuplée à 85 % de feuillus, chênes et hêtres principalement. La forêt publique couvre le quart de la surface. Essentiellement domaniale, elle est surtout implantée en Seine-Maritime ; dans l'Eure, 85 % des forêts sont privées.
- Avec 45 % des forêts certifiées PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes), la Haute-Normandie se place dans les premiers rangs des régions françaises pour la gestion durable de la ressource. Un peu plus de la moitié de la surface des forêts privées est couverte par des documents de gestion durable.
- La production brute annuelle est estimée à 1,48 million de m<sup>3</sup>, correspondant à l'accroissement biologique. La récolte globale est estimée à 1,1 millions de m<sup>3</sup> dont 650 000 m<sup>3</sup> en moyenne sont destinés à la commercialisation, le solde étant autoconsommé.
- En 2011, la récolte commercialisée a atteint 720 000 m<sup>3</sup>, c'est le plus haut niveau depuis 2005. La moitié de la récolte est destinée au sciage, un quart est destiné à l'industrie de trituration (panneaux) et le dernier quart à la production d'énergie, un débouché qui a plus que doublé depuis 3 ans.
- Particularité régionale, alors que la récolte de bois d'œuvre est composée à 60 % de feuillus, la production des scieries haut normandes (170 000 m<sup>3</sup> en 2011) est constituée pour les deux tiers de conifères. Même constat pour le bois d'industrie, l'approvisionnement des entreprises locales représente près de 10 fois la production régionale de conifères.

### Les chiffres clés de la forêt

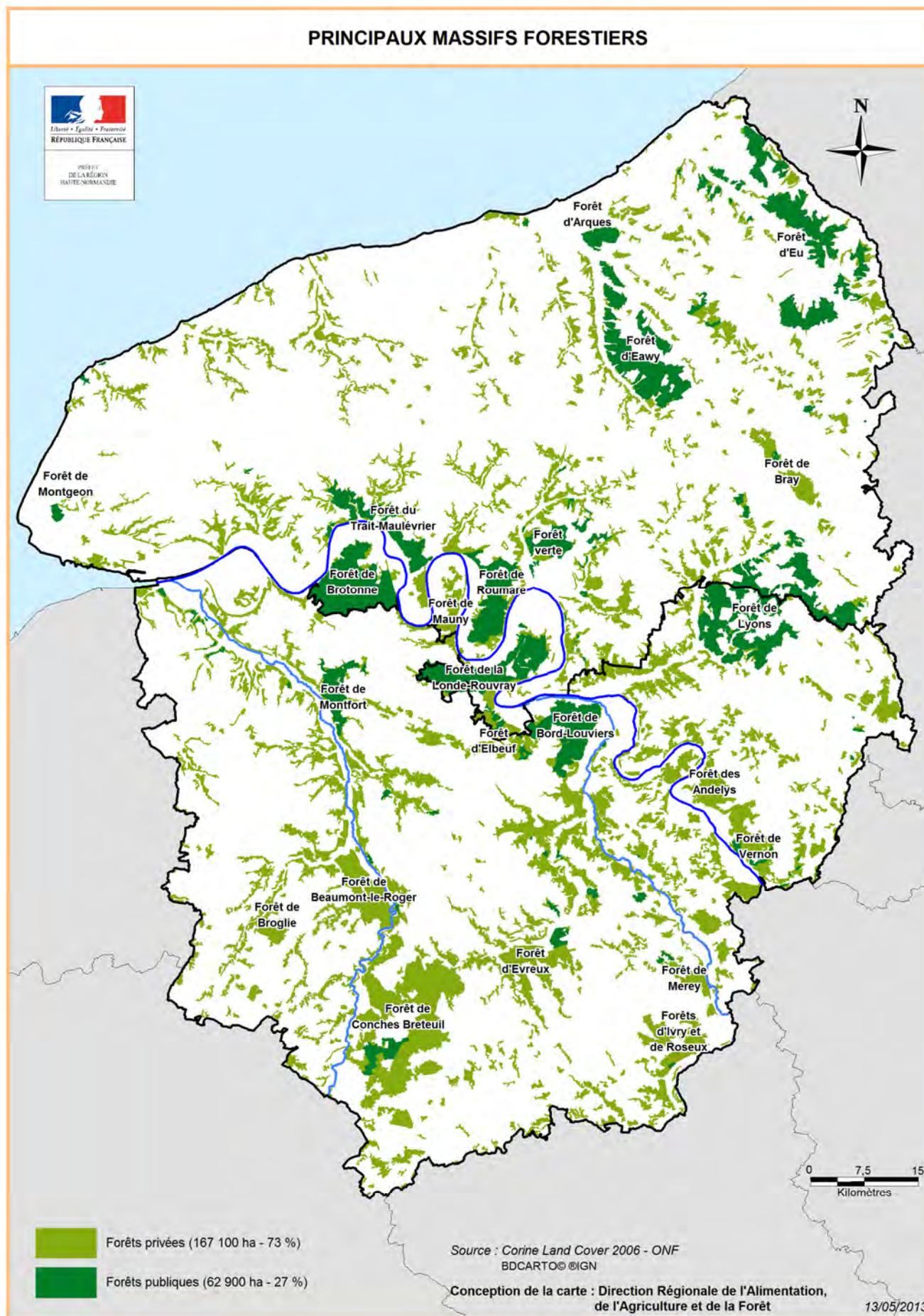
Essences (unité : ha)	Haute-Normandie	HN/France
Surface des forêts (ha)	226 000	1,4 %
Volume de bois sur pied (m <sup>3</sup> )	42 000 000	1,7 %
Récolte de bois en 2011 (m <sup>3</sup> )	718 657	1,8 %
Bois d'oeuvre	369 593	1,8 %
Dont chênes	107 655	4,5 %
Dont hêtres	89 861	7,7 %
Bois d'industrie	161 940	1,3 %
Bois énergie	187 134	3,1 %

Sources : IGN 2012 ; Agreste – Enquête Exploitation forestière et production de sciage 2011

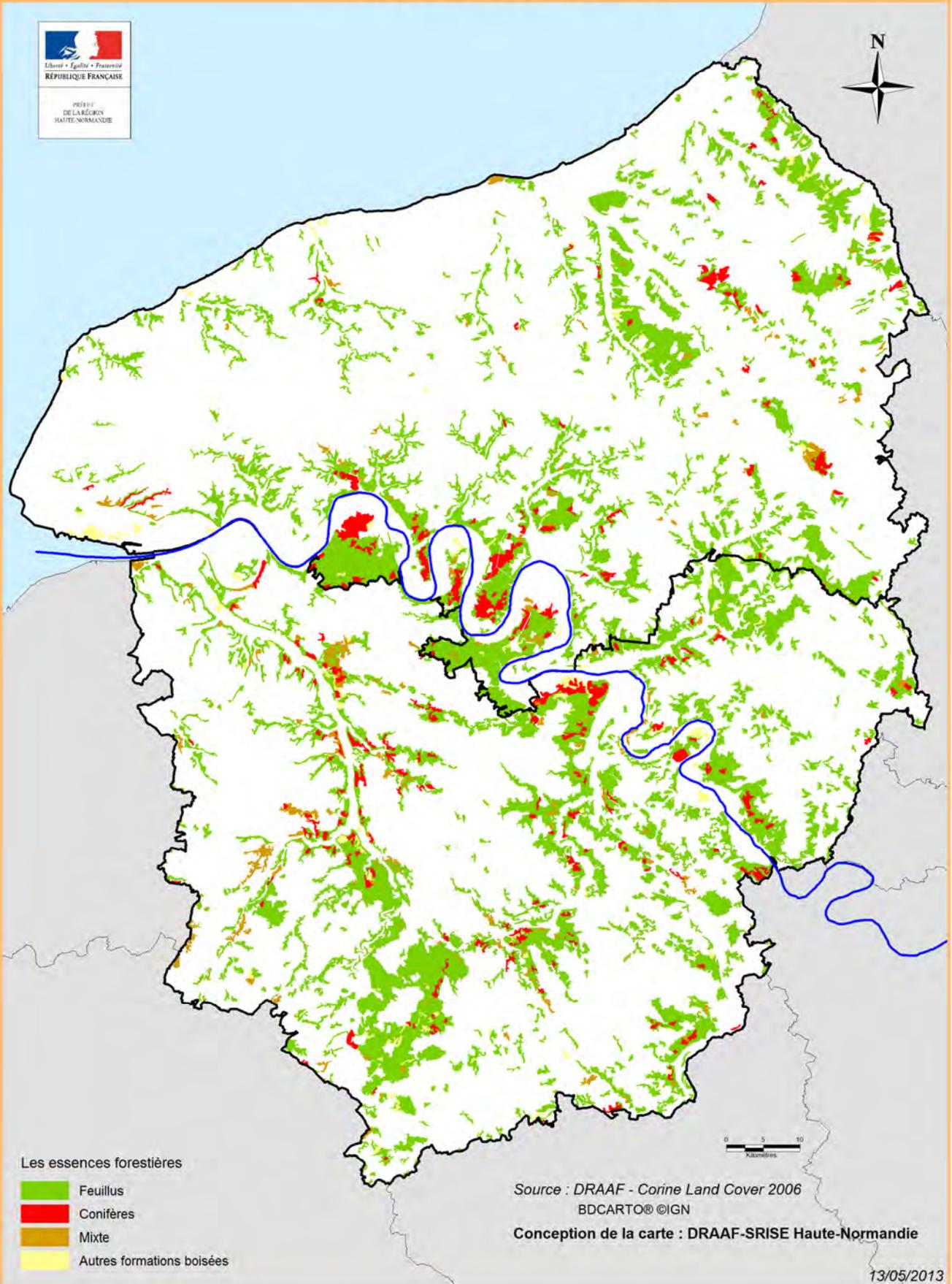
#### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ Note Agreste n°66 : La filière forêt – bois en Haute-Normandie
- ✓ Plan pluriannuel régional de développement forestier de Haute-Normandie 2012-2016
- ✓ Panorama de la filière bois en Haute-Normandie (diaporama)



## LES ESSENCES FORESTIÈRES



Les essences forestières

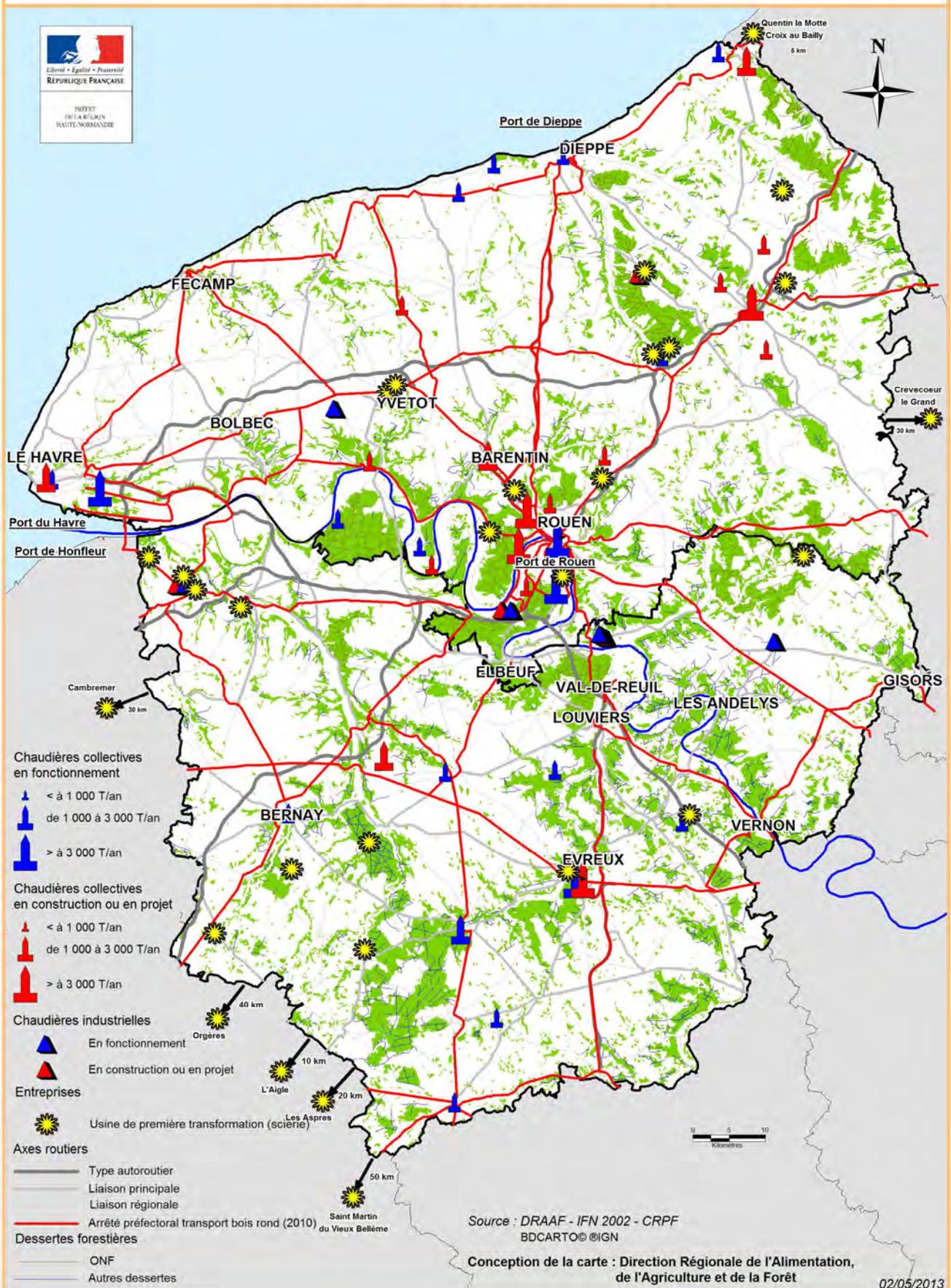
- Feuillus
- Conifères
- Mixte
- Autres formations boisées

Source : DRAAF - Corine Land Cover 2006  
BDCARTO® ©IGN

Conception de la carte : DRAAF-SRISE Haute-Normandie

13/05/2013

## LES DESSERTES ET LES DÉBOUCHÉS



## La surveillance sanitaire : l'exemple de la chrysomèle du maïs

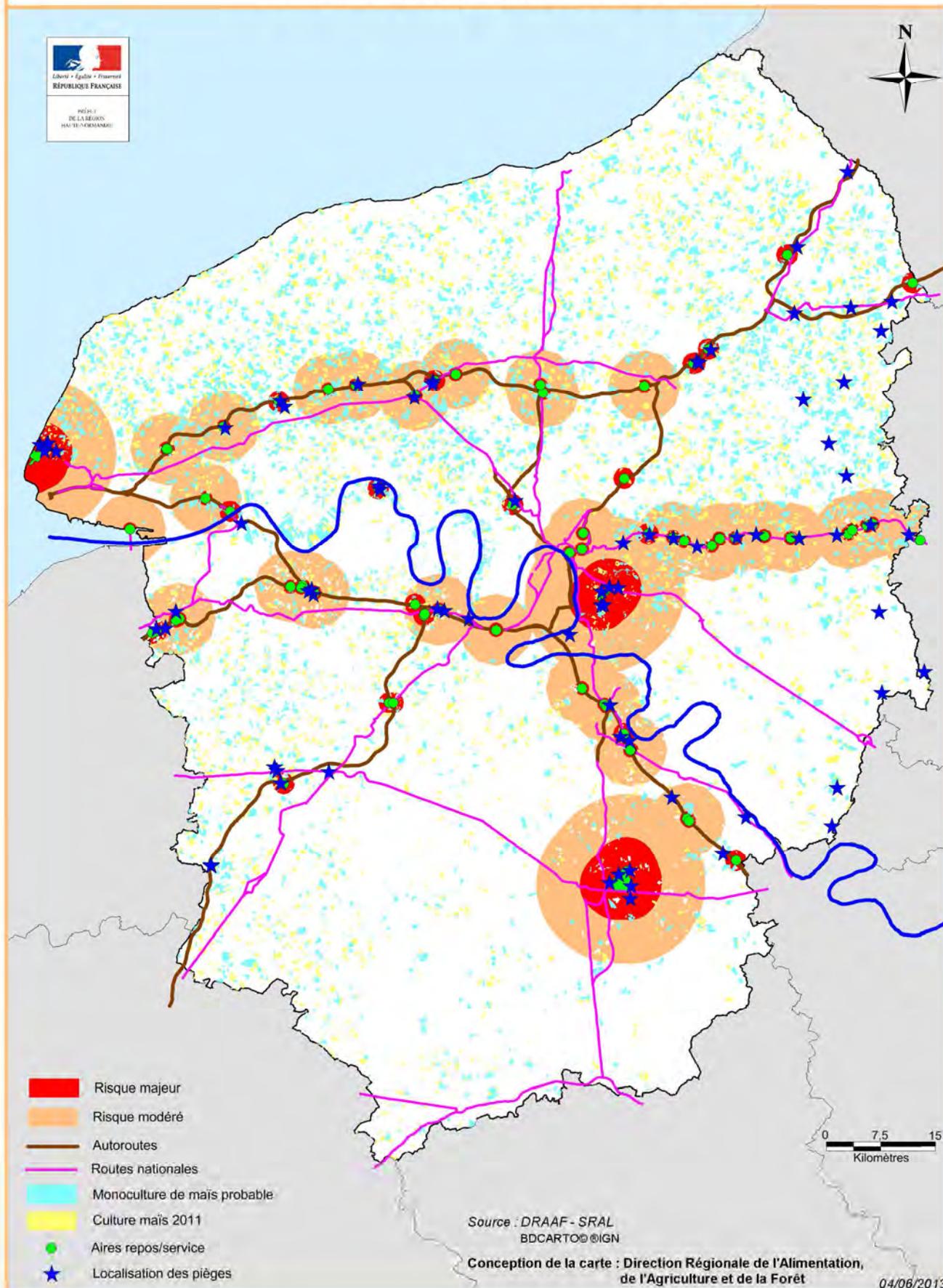
- La surveillance de l'état sanitaire des végétaux est une mission importante de la DRAAF. Elle mobilise de nombreux partenaires autour du réseau régional d'épidémiosurveillance. Il s'agit essentiellement d'une mission d'information et d'alerte.
- La surveillance sanitaire concerne évidemment des ravageurs habituellement présents dans la région, mais aussi des ravageurs exotiques dont le développement pourrait provoquer d'importants dégâts aux cultures, aux forêts et même aux végétaux d'ornement. Elle repose sur l'analyse des facteurs de risque et nécessite souvent un traitement géographique des informations.
- La surveillance de la chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte), illustre parfaitement cette activité. Ce coléoptère d'origine sud américaine est un ravageur du maïs. Il s'est invité en Europe de l'Est dans les années 90, probablement arrivé par avion. Depuis 2002, quelques foyers d'invasion ont été observés en Ile de France puis dans l'Est de la France. Il est depuis sous étroite surveillance.
- Il s'agit de repérer le plus vite possible de nouveaux foyers d'invasion afin de les éradiquer. Dans ce but, des pièges à chrysomèle sont disposés dans des zones à risques. Ces zones sont déterminées par la conjugaison de deux facteurs : la présence de maïs (particulièrement en monoculture) et la proximité avec une voie de pénétration du parasite (aéroport, port, réseau routier), notamment celles qui relient des zones où des foyers ont déjà été observés.
- A ce jour aucune chrysomèle n'a été capturée dans la région, mais la vigilance reste de mise.

### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

✓ *Bulletin de santé du végétal : publication périodique du réseau d'épidémiosurveillance du végétal*

### ANALYSE DE RISQUE - CHRYSOMÈLE DU MAÏS



## Les industries agroalimentaires

- La Haute-Normandie compte 320 établissements de production agroalimentaire gérés par 285 entreprises (hors artisanat), dont 240 sont des entreprises régionales. Ces établissements emploient 8 800 salariés.
- Les activités des entreprises agroalimentaires sont davantage liées à la situation maritime de la région qu'à son agriculture. La transformation des produits d'importation comme le chocolat (Ferrero, Barry Callebaut...) et le café (Legal, Nestlé, Zegafredo Zanetti...), concentre le quart des emplois. L'industrie du poisson (Davigel, Ledun Pêcheur d'Islande...) est également bien représentée en Haute-Normandie avec 10 % des emplois.
- Plus en lien avec la production agricole régionale, les industries de la viande (Socopa, Défiat Normival...) et du lait (Danone, Senoble, Novandie...) représentent 24 % des emplois de la branche. La production céréalière est importante dans la région, mais elle est principalement destinée à l'exportation. Les industries du grain sont donc peu développées en Haute-Normandie (2 % de l'emploi total).
- Avec 7 % de l'emploi industriel en Haute-Normandie, l'industrie agroalimentaire est une composante importante de l'emploi, notamment pour le Pays de Bray et le Pays de Caux. Dans la zone d'emploi de Dieppe-Caux maritime, les IAA concentrent 18 % des emplois industriels.

### Etablissements agro-alimentaires en 2010

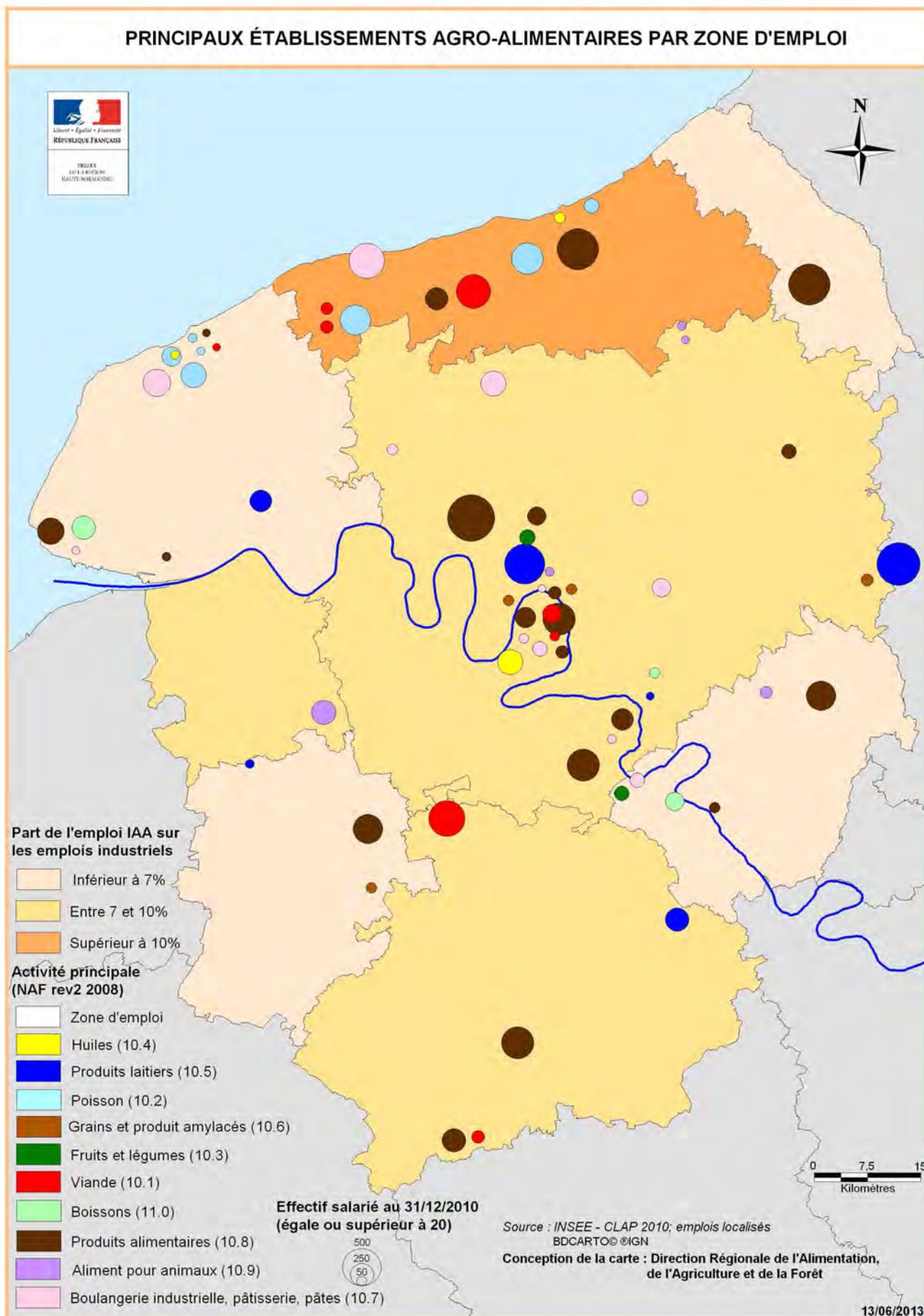
Activités (NAF rev2-2008)	Etablissements de production		Effectif salarié	
	Nombre	%	Nombre	%
Autres industries alimentaires (10.8)	99	32%	3 484	39%
Industrie des viandes (10.1)	50	16%	1 086	12%
Industrie laitière (10.5)	26	8%	1 080	12%
Boulangerie, pâtisserie, pâtes (10.7)	25	7%	1 059	12%
Industrie du poisson (10.2)	14	5%	855	10%
Fabrication d'aliments pour animaux (10.9)	17	5%	338	4%
Fabrication de boissons (11.0)	46	15%	324	4%
Industrie des corps gras	7	2%	237	3%
Travail des grains, produits amylacés (10.6)	11	3%	203	2%
Industrie des fruits et légumes (10.3)	23	7%	161	2%
Ensemble	318	100%	8 827	100%

Sources : INSEE - CLAP 2010

#### → En savoir plus

Sur le site de la DRAAF : [www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

- ✓ Cahier d'Aval n° 86 – juin 2010 (en partenariat avec l'INSEE Haute-Normandie) : La filière agroalimentaire haut-normande portée par les produits d'importation.
- ✓ Panorama des industries agroalimentaires en Haute-Normandie (diaporama)



## L'enseignement agricole

- L'enseignement agricole est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. La formation scolaire est dispensée par 6 lycées agricoles publics, 2 lycées privés et 9 maisons familiales rurales. La formation par apprentissage est assurée par 4 CFA publics et 2 CFA privés. Enfin, 4 centres de formation publics (CFPPA) et 3 centres privés accueillent des adultes en formation continue. Une école d'ingénieur privée est également implantée dans la région.
- Les formations proposées couvrent tous les niveaux, de la classe de 4<sup>ème</sup> jusqu'au titre d'ingénieur, dans une grande diversité de secteur : l'agriculture et l'agronomie ; l'aménagement et l'environnement ; les services et le commerce ; l'industrie agroalimentaire ; la forêt et le bois... Les élèves peuvent également y suivre un enseignement général et technologique orienté vers l'agronomie.
- Outre la formation, les établissements d'enseignement agricole exercent 4 autres missions : l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes ; l'animation des territoires où ils sont implantés ; la coopération internationale et la conduite d'expérimentations. Cette dernière mission est notamment assurée par les 6 exploitations agricoles et les 3 ateliers technologiques et pédagogiques présents sur les sites d'enseignement et de formation.
- En 2013, l'enseignement agricole scolarise 3 250 élèves et 1 340 apprentis, dont 46 % de filles. Les centres de formation pour adulte dispensent 550 000 heures stagiaires. L'école d'ingénieur accueille 500 étudiants.

### Répartition par filière et par niveau des élèves et apprentis

Filières de l'enseignement agricole	Répartition par niveau de formation			Poids de la filière en % de l'effectif	Part de filles dans la filière
	Niveau VI et V	Niveau IV	Niveau III et +		
Filière générale et technologique	47%	53%	"	28%	46%
Production agricole et agronomie	35%	45%	21%	23%	30%
Commerce et services	45%	47%	8%	21%	92%
Aménagement et environnement	44%	32%	24%	15%	12%
Agroalimentaire	11%	24%	65%	4%	69%
Forêt et bois	14%	39%	48%	4%	4%
Activités hippiques	30%	70%	"	3%	84%
Equipements pour l'agriculture	44%	44%	12%	3%	3%
Ensemble	40%	45%	15%	100%	46%

Niveau VI : cycle d'orientation des collèves pour la filière générale

Niveau V : CAPA et seconde pro pour les filières professionnelles

Niveau IV : bac S et bac techno pour la filière générale ; bac pro et équivalent pour la filière professionnelle

Niveau III et II : BTS et licence pro pour les filières professionnelles

Source : DRAAF/SRFD

#### → En savoir plus

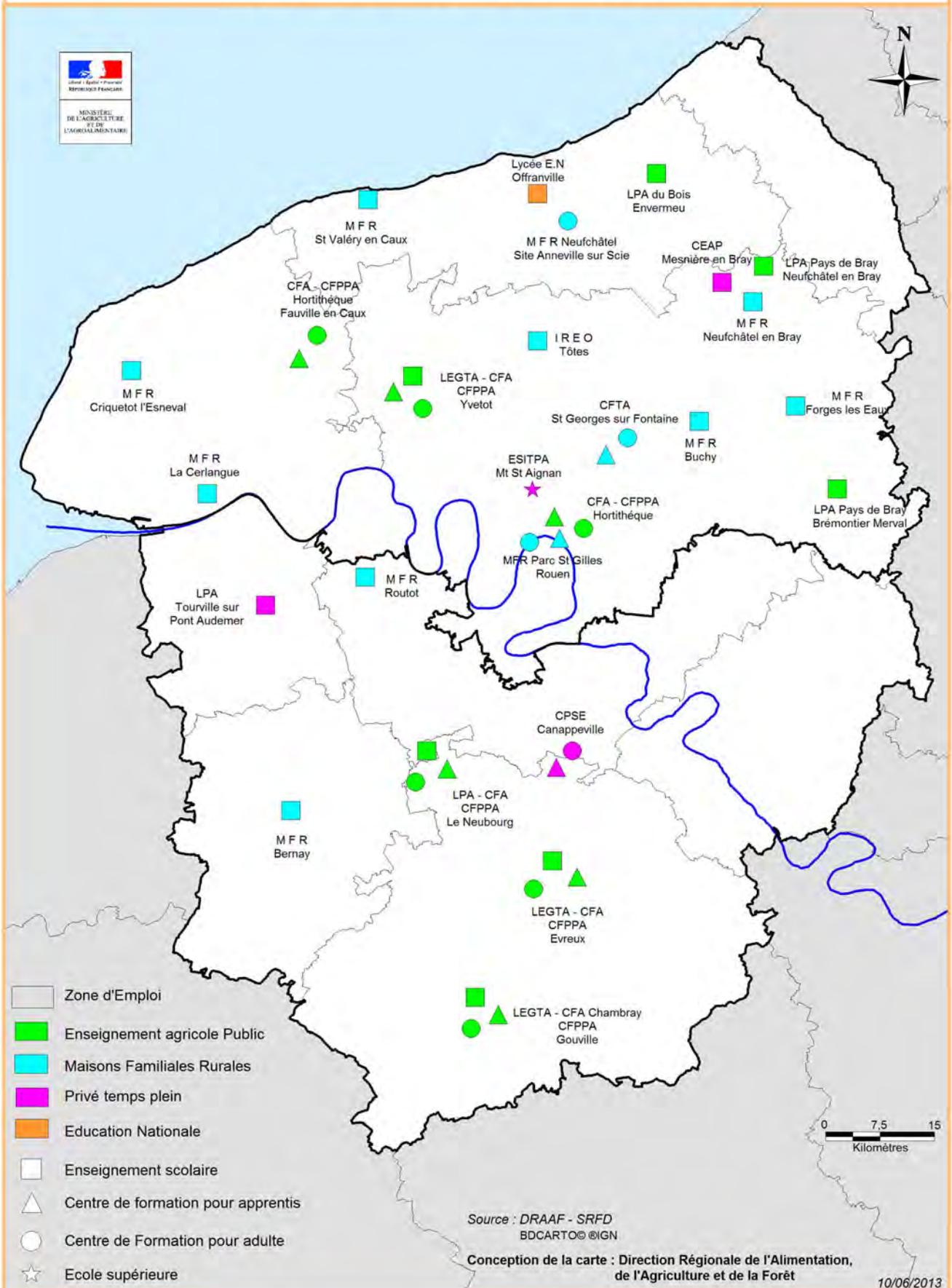
Sur le site de la DRAAF : [draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr](http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr)

✓ Les informations sur l'enseignement agricole en Haute-Normandie

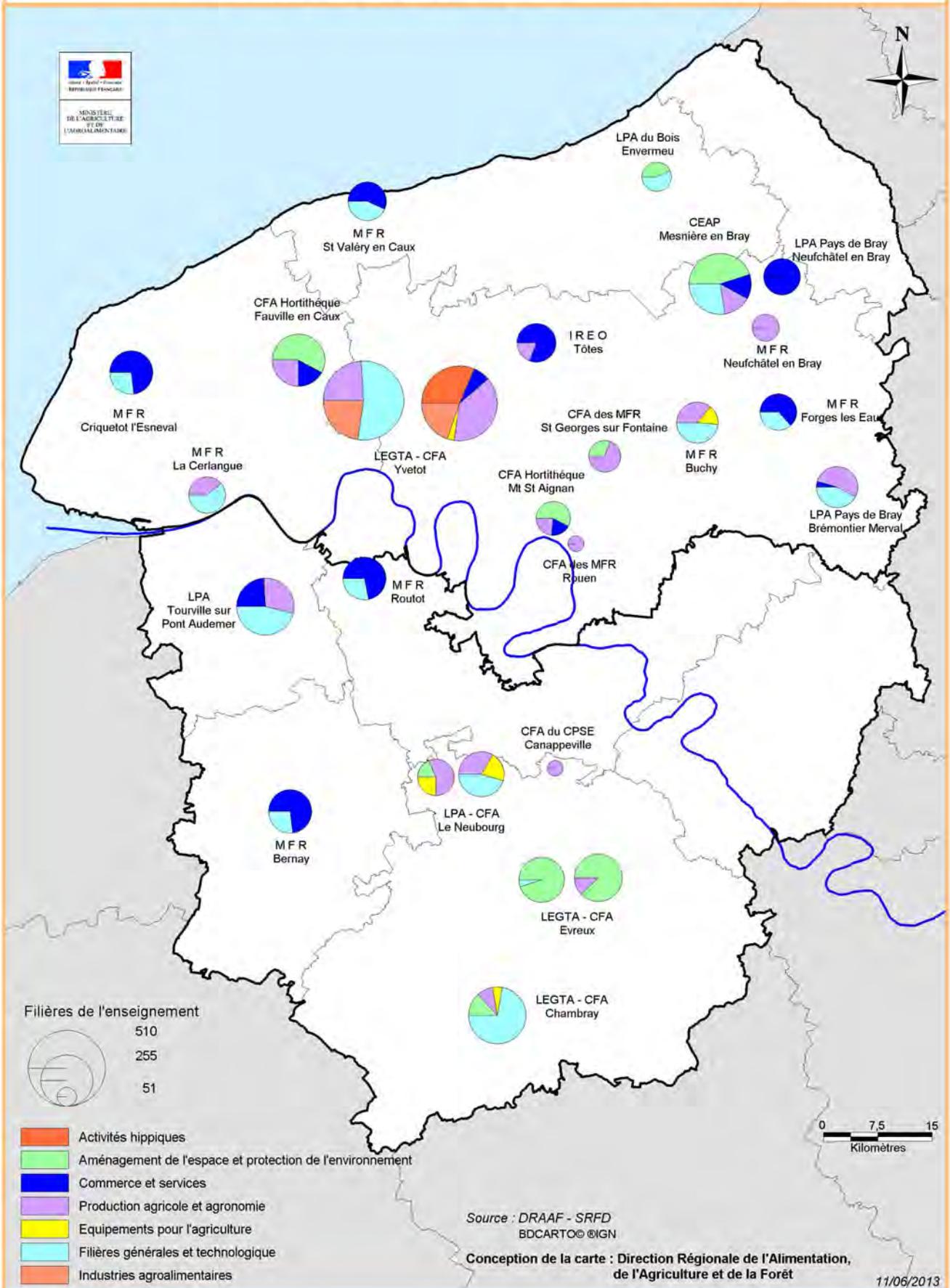
Sur le site du ministère de l'agriculture : [www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole](http://www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole)

✓ Le portail de l'enseignement agricole : [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

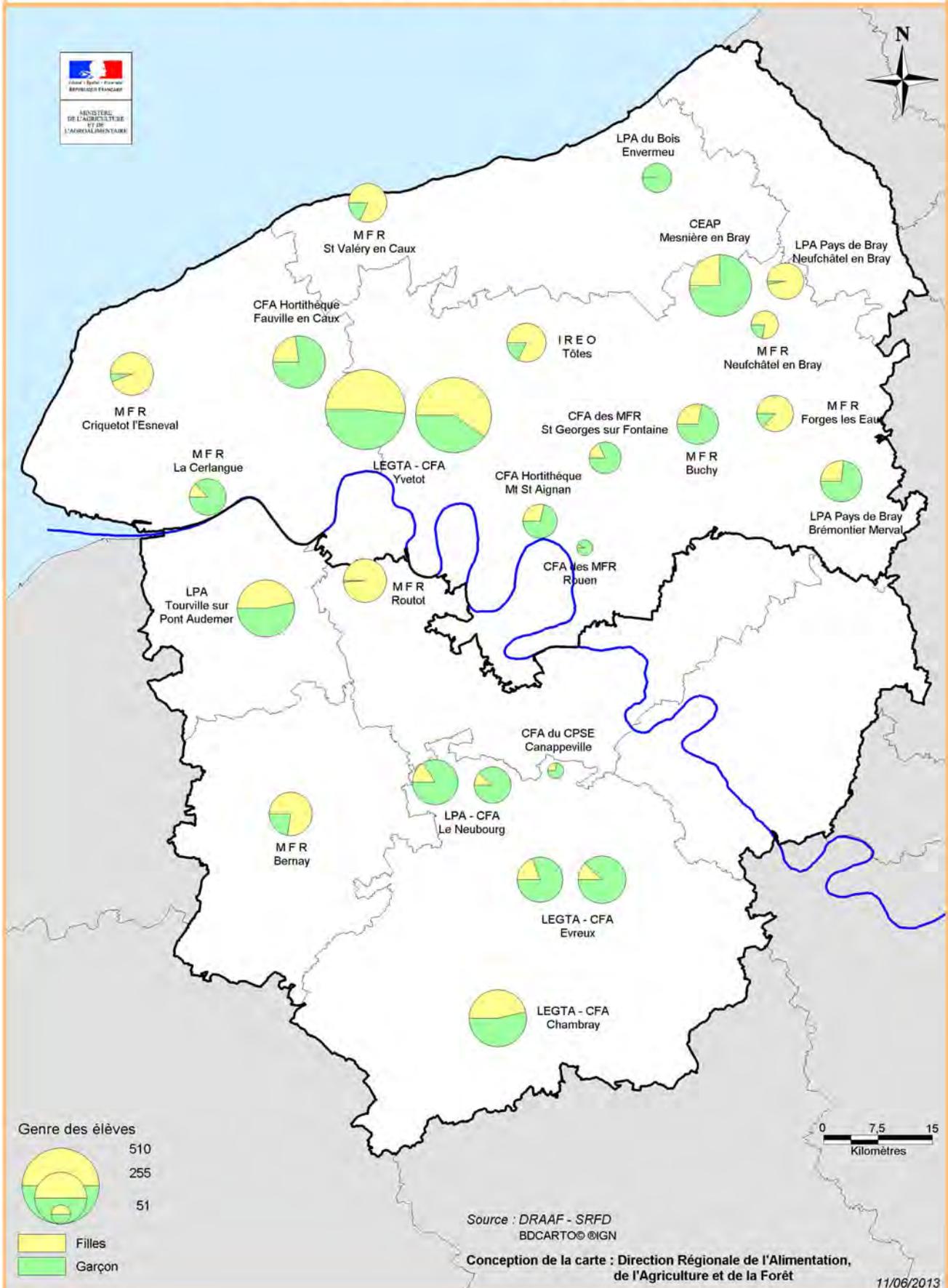
LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES EN FORMATION INITIALE AGRICOLE



### LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PAR GENRE



## Le FEADER et la qualité de vie en milieu rural

- Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) en Haute-Normandie s'élève à 53,59 millions d'euros, dont 40,67 millions pour la période 2007-2013. Ce fonds est l'instrument financier du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Il est destiné à encourager le développement durable des territoires ruraux en contribuant au financement d'actions portant sur l'économie, l'environnement et les services au sein de ces territoires.
- Plus particulièrement, l'axe 3 du PDRH a pour thème l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale. L'enveloppe FEADER consacrée à cet axe est de 8,81 millions d'euros. La participation financière de l'Union Européenne complète systématiquement un financement équivalent apporté selon la nature des projets par le MAAF, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le Conseil Régional, les Conseils Généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime ou parfois le porteur de projet lui même s'il est reconnu de droit public.
- L'axe 3 privilégie trois approches complémentaires :
  - les services de base pour la population et l'économie rurales
  - la diversification des activités agricoles et touristiques
  - la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel
- Les territoires dits « organisés » (Pays et Agglomérations) sont les entités géographiques de référence dans la mise en œuvre des projets : c'est au regard de la stratégie développée par ces territoires, que la pertinence et la cohérence territoriale des projets sont appréciées. C'est par conséquent en référence à cette base géographique que les projets sont localisés.

### Enveloppe FEADER et niveau d'engagement au 31 mars 2013

Mesures de l'axe 3 Millions d'euros	Enveloppe FEADER 2007/2013 en Haute Normandie	Etat d'engagement au 31 mars 2013	Pourcentage d'engagement
Les services de base pour la population et l'économie rurales - Mesures 321 et 341	5.060	4.610	91 %
La diversification des activités agricoles et touristiques - Mesures 311 et 313	1.760	1.346	76 %
La conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel (hors mis Natura 2000) Mesure 323 D	0.600	0.235	39 %

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

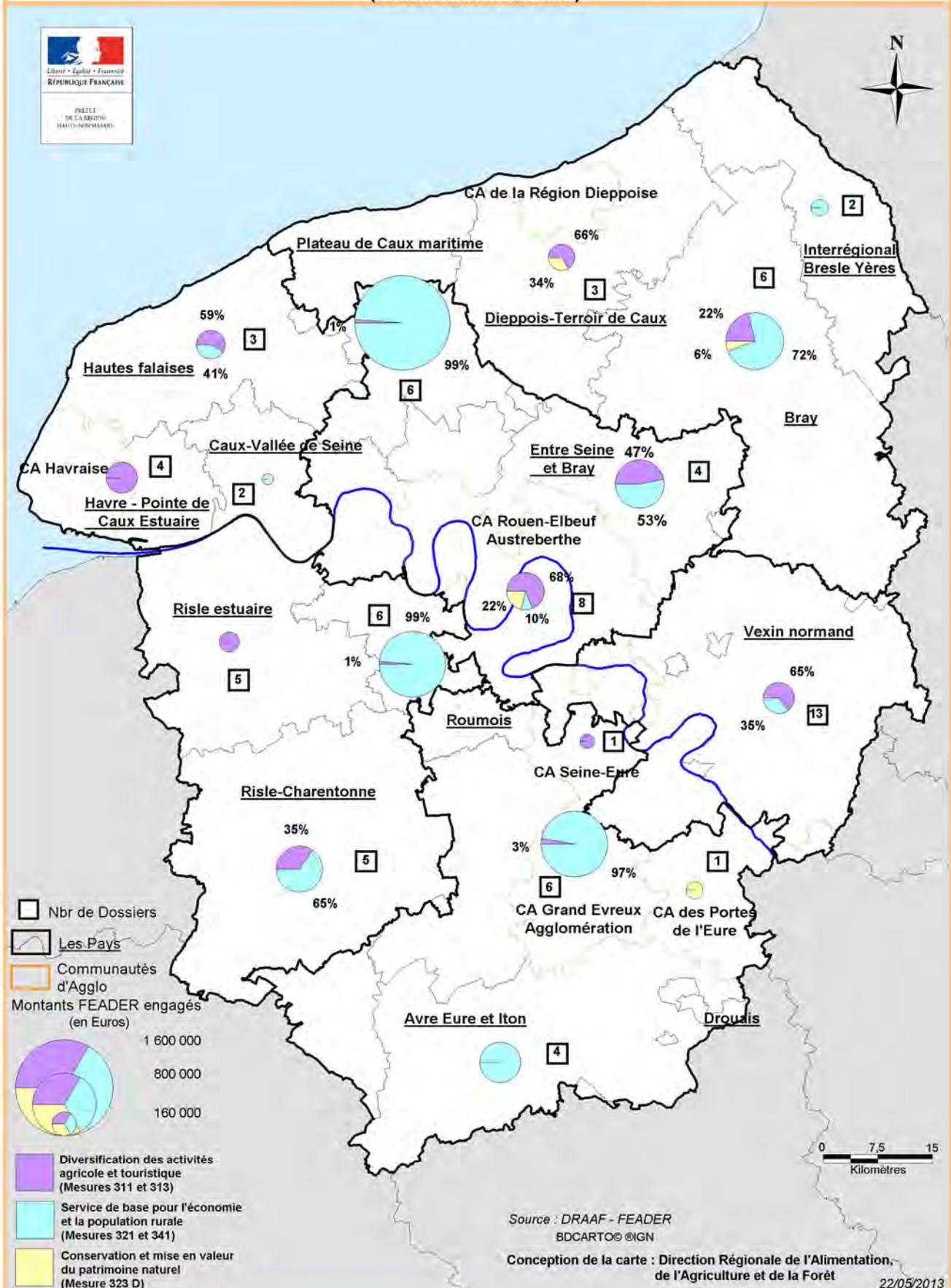
#### → En savoir plus

La DRAAF a élaboré un guide pratique intitulé « Financez les projets avec le Feader ». Il détaille les mesures ouvertes en Haute-Normandie sur l'axe 3 en précisant le champ de ces mesures, les publics et actions éligibles. Pour chacune d'entre elles, il présente des exemples concrets de réalisations en Haute Normandie. Ce document est téléchargeable sur le site du PDRH en Haute Normandie

[http://pdrh.draf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=109](http://pdrh.draf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=109)

L'ensemble des dispositifs d'aide prévus au PDRH et ouverts en Haute-Normandie sont également mis en ligne sur ce site.

PROJETS COFINANÇÉS PAR LE FEADER SUR L'AXE 3  
(HORS NATURA 2000)



## Définitions

**Zonage en aires urbaines – commune urbaine / commune rurale.** Le nouveau zonage en aires urbaines a été réalisé par l'INSEE en 2010 pour mieux mesurer l'influence des villes. Une aire urbaine comprend un pôle urbain et sa couronne, composée des communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine. Selon le nombre d'emplois, les pôles urbains sont classés en petit, moyen ou grand. A la périphérie des aires urbaines, les communes multipolarisées sont sous l'influence d'au moins deux pôles ; enfin, les communes isolées ne sont pas soumises à l'influence d'un pôle. L'espace périurbain est constitué par les couronnes et les communes multipolarisées des grands pôles urbains. Le classement en commune rurale ou urbaine est basé sur l'observation de la discontinuité ou de la continuité du bâti. Le croisement entre le caractère morphologique d'une commune (continuité du bâti) et son classement fonctionnel (pôle, couronne...) permet de mesurer l'imbrication du rural et de l'urbain.

**Exploitation agricole.** Une exploitation agricole est une unité économique qui répond à trois critères : 1- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de pacages collectifs ; 2- elle atteint une certaine dimension, variable selon les productions (1ha de SAU, 20 ares de cultures spécialisées, 6 brebis...) ; 3- sa gestion courante (utilisation des facteurs de production) est indépendante de toute autre unité. Le seul fait qu'une unité dispose d'un numéro Siret ou d'un numéro Pacage utilisé pour les demandes d'aides PAC, suffit pour remplir cette dernière condition.

**Dimension des exploitations (grandes, moyennes, petites).** Selon leur potentiel économique, les exploitations sont classées en 3 catégories : les grandes dont la production brute standard (PBS) est de 100 000 euros et plus ; les moyennes dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ; les petites dont la PBS est inférieure à 25 000 euros (en Haute-Normandie, c'est l'équivalent de 20 ha de blé). La valeur de la PBS correspond à la valeur moyenne des productions sur la période 2005-2010. Seules les grandes et moyennes exploitations ont un poids économique significatif, elles représentent 98 % du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale.

**Orientation technique des exploitations (Otex).** Le classement des exploitations selon leur Otex est basé sur la contribution des différentes productions à la formation de la PBS. Celle qui génère 70% de la PBS détermine l'Otex (grandes cultures par exemple) ; si aucune des productions n'atteint ce seuil, l'Otex indique la combinaison des productions (polyculture polyélevage par exemple). On détermine l'Otex communale en appliquant le même principe à l'ensemble des exploitations d'une commune.

**Actifs agricoles.** On appelle actifs agricoles toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part les actifs familiaux : chefs d'exploitation et coexploitants, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part les salariés, non membres de la famille. Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an, sans notion de durée effective. En dessous de 8 mois, on parle de main d'œuvre non permanente (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

**Unité de travail annuel (UTA).** Une unité de travail correspond à une personne travaillant à temps complet, toute l'année sur l'exploitation. C'est une notion proche de l'emploi à temps plein, sans toutefois faire référence à la durée légale du travail. Les UTA permettent de prendre en compte le temps de travail effectif et d'intégrer les travaux réalisés par la main d'œuvre non permanente et par les entreprises prestataires de service.

**Surface agricole utilisée (SAU).** La SAU comprend les terres arables, les superficies toujours en herbe (STH), les cultures permanentes et les jachères. Les autres surfaces non cultivées des exploitations : bâtiments et cours, bois, étangs... ne sont pas comptabilisées dans la SAU.

**Surface toujours en herbe (STH).** La STH correspond essentiellement aux prairies permanentes, lesquelles, contrairement aux prairies temporaires, n'entrent pas dans la rotation des cultures. En pratique, une prairie semée depuis plus de 5 ans est considérée comme permanente. Dans l'atlas, il est fait référence à deux valeurs sensiblement différentes pour la STH régionale. La première (page 8) est de 222 000 ha, elle est calculée à partir de l'enquête Teruti-Lucas, c'est une vision large qui intègre les prairies hors des exploitations mais ayant cependant une utilisation agricole (élevage de loisir par exemple). La seconde, 170 000 ha (page 30) correspond strictement aux prairies permanentes des exploitations agricoles. Cette surface est sous évaluée car une part importante des prairies qualifiées de temporaires par les exploitants lors du RA 2010 (27 000 ha), est en réalité permanente (prairies de plus de 5 ans).

## Sources

**Le recensement agricole.** La dernière édition s'est déroulée entre octobre 2010 et avril 2011. Le recensement agricole a lieu tous les 10 ans depuis 40 ans, ce qui permet de mesurer les évolutions sur une longue période. Toutes les exploitations agricoles sont enquêtées, même les plus petites. Le questionnaire porte sur la structure des exploitations, les productions, la main d'œuvre, etc.

**La statistique agricole annuelle (SAA).** Opération de synthèse qui permet à partir de plusieurs sources d'information (enquêtes auprès de agriculteurs, déclarations administratives...) de quantifier pour une année donnée les différentes productions agricoles de façon détaillée : surfaces, rendements et volume produit pour les cultures ; cheptel présent, mouvements d'animaux, abattages, production de lait, d'œufs, etc. pour les animaux.

**La valeur vénale des terres.** La valeur des terres en France est établie conjointement par le service statistique du ministère de l'agriculture (SSP) et par Terres d'Europe - SCAFR. Il est basé sur le montant des transactions concernant les terres et prés libres ou loués, destinés à l'agriculture. Le prix est calculé à l'échelle des petites régions agricoles et de regroupements de petites régions lorsque le nombre de transactions est insuffisant. Les valeurs aberrantes (trop faibles ou trop élevées) sont éliminées du calcul.

**Teruti-Lucas.** Opération statistique qui a pour objet de déterminer l'occupation physique et l'utilisation fonctionnelle des sols à l'échelle nationale, régionale et départementale. La méthode consiste à observer directement sur le terrain ces deux critères sur un échantillon fixe de points géoréférencés, répartis régulièrement sur le territoire. Les résultats sont extrapolés en surface. En Haute-Normandie, 6 800 points sont ainsi visités tous les ans.

**Enquête annuelle de branche exploitation forestière et scierie.** Enquête réalisée annuellement auprès des entreprises d'exploitation forestière (entreprises qui réalisent l'abattage des bois issus de leurs propriétés ou achetés sur pied) et des scieries. Cette enquête permet de mesurer annuellement les volumes de bois récoltés dans la forêt régionale par essence et par destination (bois d'œuvre, d'industrie, énergie), et de quantifier la production des scieries par essence et par catégorie de produit.

**Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP).** Système d'information géré par l'INSEE dont l'objet est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail. CLAP recense tous les établissements du secteur marchand et non marchand avec leur localisation communale et leur activité et comporte des informations sur les emplois salariés (effectifs, poste, genre, rémunération). La base de données est constituée à partir du répertoire Sirene ; elle est alimentée par les déclarations annuelles des données sociales (DADS) et les bordereaux de cotisations sociales.

*Les résultats des enquêtes statistiques et de la conjoncture agricole sont disponibles gratuitement sur le site internet de la statistique agricole publique*

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

## **Auteurs**

Cartes : Catherine Cheval, Xavier Leclair (SRISE), Valentin Malleuvre (stagiaire)

Textes : Michel Delacroix (SRISE)

## **Ont également contribué à cet atlas**

Chantal Pessy (service régional économie agricole et forêt)

Olivier Cattiaux (mission Europe)

Philippe Choet (service régional de l'alimentation)

Etienne Vivier (service régional formation et développement)



# Agreste Haute-Normandie

Hors série – Atlas agricole et rural de Haute-Normandie – édition 2013

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt –  
Service Régional d'Information Statistique et Economique**

2 rue Saint Sever - 76032 Rouen CEDEX. Tél. : 02 32 18 95 94. Mail : [srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr)

■ Directrice de la publication : Edith VIDAL ■ Rédacteur en chef : Michel DELACROIX ■ Composition : SRISE Haute-Normandie  
■ Impression : SSP Toulouse ■ Crédit photo : DRAAF Haute-Normandie ■ ISSN : 1953-5813 ■ Dépôt légal : à parution